

# RAPPORT ANNUEL 2023

---

SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET  
ASSIMILÉS



---

ESTUAIRE ET SILLON  
Communauté  
de Communes

# AVANT-PROPOS



## **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON EST COMPÉTENTE POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PRÉVENTION, COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS).**

Le présent rapport est établi conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- > Une présentation de la collectivité et de son territoire ;
- > Les recettes et dépenses du service ;
- > Les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport.

Ce rapport sera présenté au Conseil d'Estuaire et Sillon, il sera mis à la disposition du public sur notre site internet et transmis aux communes.

# SOMMAIRE

## PRESENTATION GÉNÉRALE..... 3

- › Territoire, compétences et équipements .....4
- › Périmètre d'action .....8
- › Moyens humains .....9
- › Faits marquants .....10
- › Chiffres Clés .....11

## PARTIE 1

### INDICATEURS TECHNIQUES

#### RÉDUCTION DES DÉCHETS.....14

- › Caractérisation de la poubelle ménagère .....15
- › Limitation des déchets végétaux et alimentaires .....16
- › Réemploi et réparation .....20
- › Information et sensibilisation .....23

#### COLLECTE DES DÉCHETS .....25

- › Organisation territoriale du service.....26
- › La pré-collecte .....27
- › La collecte en porte à porte.....28
- › La collecte en points d'apport volontaire .....30

- › La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts ..... 33

## TRAITEMENT DES DÉCHETS ..... 40

- › Le traitement des ordures ménagères..... 41
- › Le traitement des recyclables ..... 42
- › Le Traitement des déchets en déchèterie ..... 45

## PARTIE 2

### INDICATEURS FINANCIERS

#### PRINCIPAUX POSTES

#### D'INVESTISSEMENT ..... 48

#### PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ..... 49

#### PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ..... 51

#### LA REDEVANCE DES ORDURES

#### MÉNAGÈRES..... 53

#### PERSPECTIVES 2024..... 55

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- › Territoire, compétences et équipements ..... 4
- › Périmètre d'action ..... 8
- › Moyens humains ..... 9
- › Faits marquants ..... 10
- › Chiffres clés..... 11



# Territoire, compétences et équipements

## > Territoire

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire.



**11**

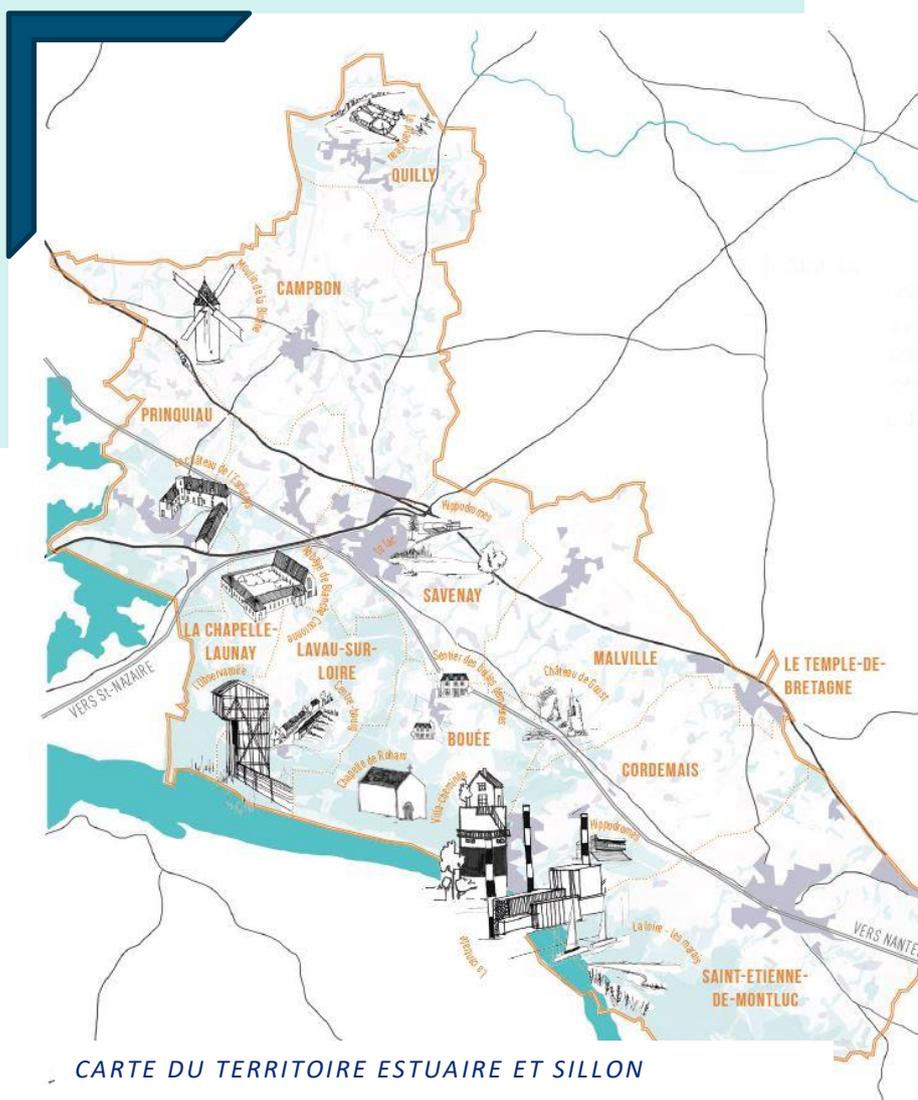
Communes membres



**41 485**

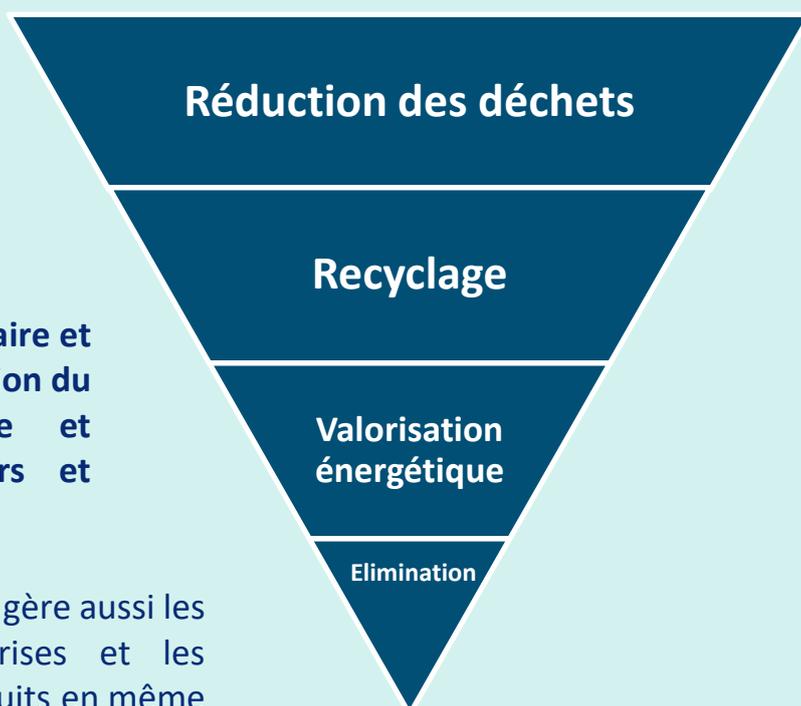
Habitants en 2023 soit une augmentation de 1.5 % par rapport à 2022.

Source ADEME SINOE  
projection base INSEE



CARTE DU TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON

# Territoire, compétences et équipements

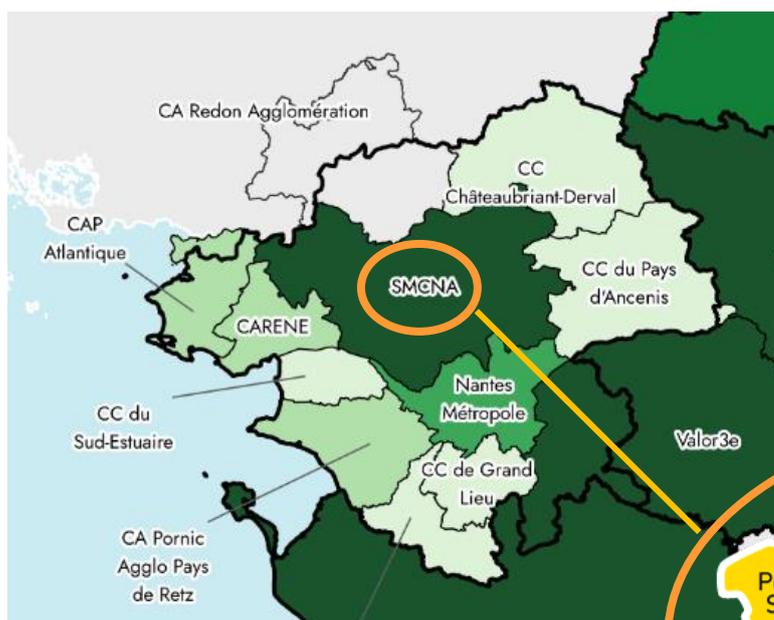


## Compétences

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES) est en charge de la gestion du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant qu'ils sont produits en même quantité que ceux d'un ménage.

Le terme « prévention » renvoie à l'ensemble des actions qui vise à réduire les quantités de déchets.



La Communauté de Communes Estuaire et Sillon adhère au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement de ses déchets.



CARTE DES INTERCOMMUNALITES VOISINES AU SMCNA

# Territoire, compétences et équipements

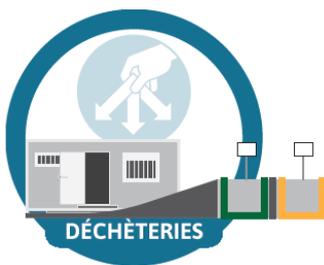
|   | Communauté de communes<br>Estuaire et Sillon -CCES  | Compétences de la<br>CCES délégué au Syndicat Mixte<br>Centre Nort Atlantique   |
|---|---|---|
| Prévention<br>des déchets                                       |  Actions de communication, sensibilisation, réemploi / déploiement du compostage individuel, formation et animations |  Actions de communication, sensibilisation, réemploi, gestion des zones de dons en déchèteries/ déploiement du compostage partagé, formations et animations/gaspillage alimentaire |
| Pré-collecte  |  Dotation en bacs<br>Installation/gestion des éco-points   |    |
| Collecte en porte à<br>porte                                    |  8 communes : Régie CCES<br>3 communes : Marché VEOLIA  |   |
| Collecte en point<br>d'apport volontaire<br>« Eco-points »      |  Collecte des éco-points<br>Marché VEOLIA  |    |
| Déchèteries (haut<br>de quai) et aire de<br>dépôt déchets verts |  Accès déchèterie, accueil<br>gardien, sécurité, bennes et bacs<br>de tri  |    |
| Les déchèteries bas<br>de quai                                  |    |  Chargement et transport de la benne<br>vers le lieu de transfert et/ou<br>traitement  |
| Quai de transfert   |    |  Gestion des contrats/marchés du quai<br>de transfert + transfert des déchets<br>vers les centres tri / valorisation /<br>traitement   |
| Centre de tri   |    |  Gestion des contrats/marchés<br>prestataires  |
| Centre de recyclage   |  Gestion des contrats avec les<br>repreneurs pour le rachat des<br>matières  |  Gestion des contrats/marchés<br>prestataires des équipements  |
| Centre<br>enfouissement<br>et d'incinération                    |    |  Gestion des contrats/marchés des<br>équipements   |

# Territoire, compétences et équipements

## › Equipements

Afin d'exercer sa compétence de gestion des déchets la Communauté de communes et le Syndicat de traitement disposent de leurs propres équipements gérés via des marchés de prestations.

La collectivité mobilise également les équipements de sociétés privées de traitement :



Un réseau de **4** déchèteries



**1** quai de transfert



**1** aire de dépôt de déchets verts

**1** Une plateforme de déchets verts et de compostage mutualisée



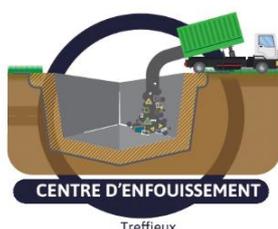
**1** recyclerie



Production d'électricité et de chaleur



Couëron



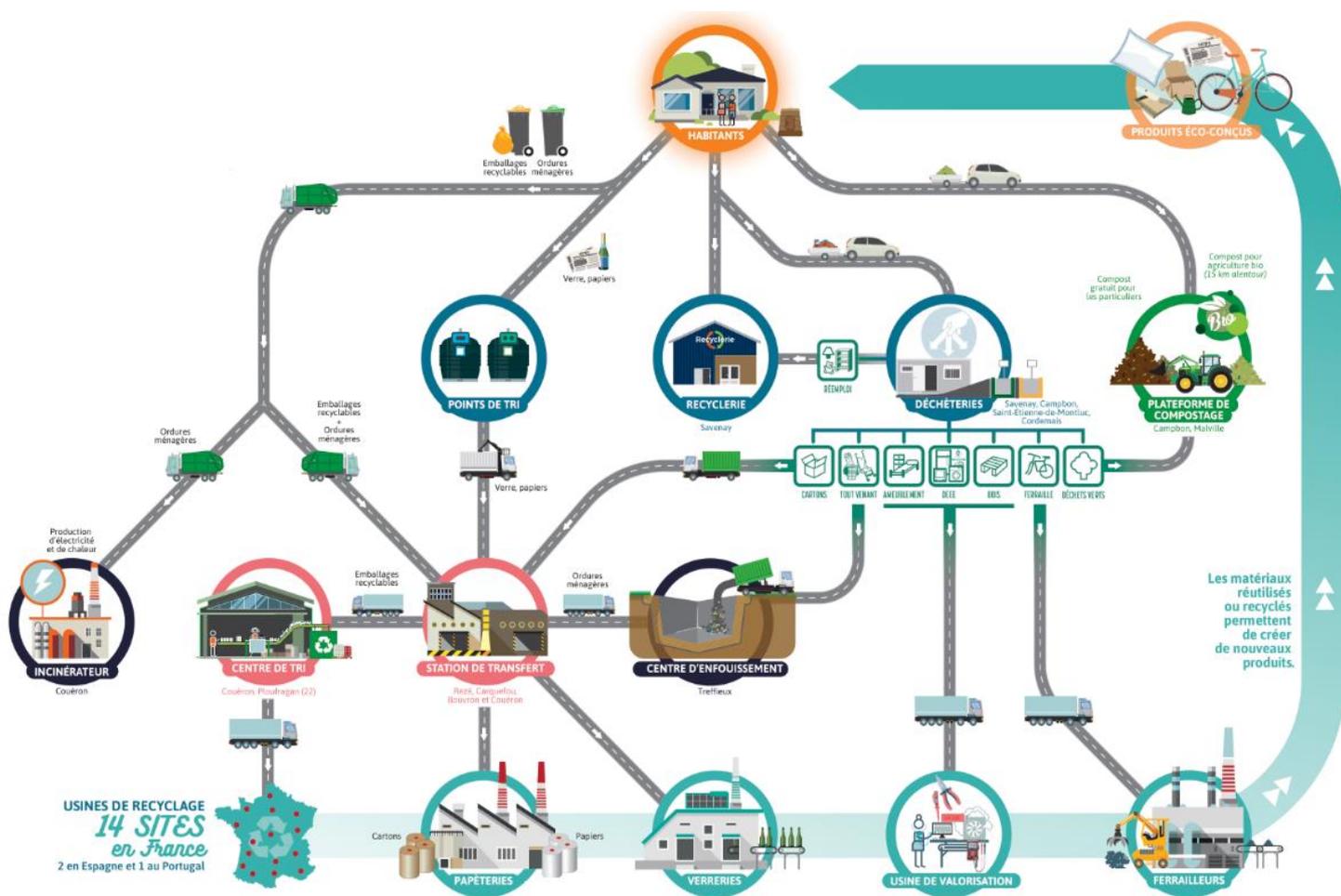
Treffieux

**1** centre d'enfouissement

# Périmètre d'action

## Le circuit des déchets...

Suivez le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.



# Moyens humains



## › Organigramme du service déchets d'Estuaire et Sillon

Le service Environnement Déchets fait partie du pôle Infrastructure-Ingénierie-Moyens technique.

PRÉSIDENT

DGS

INFRASTRUCTURES – INGÉNIERIE  
– MOYENS TECHNIQUES  
1 Directeur

RESPONSABLE DÉCHETS  
1 Responsable

Adjointe Technicienne déchets  
Prévention - redevance  
1 Agent

Hors prestations et marchés, le service compte 18 agents pour 17 ETP.



## › ZOOM sur la relation à l'utilisateur

Pour renseigner les administrés, le service a mis en place une équipe dédiée à la relation usager avec un accueil physique, téléphonique et mail.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (accueil fermé le jeudi après-midi).

Il a pour mission de traiter les demandes et les réclamations des usagers en lien avec le service.

## › ZOOM sur la sécurité au travail

En coordination avec le service Conseil en prévention des risques professionnels et en lien avec la politique générale de prévention des risques professionnels, un agent de prévention conseille et accompagne les encadrants et les agents dans la mise en œuvre des règles de sécurité au travail.

# Faits marquants 2023

---



**Adhésion des trois communes de la Communauté de Communes (Cordemais, le Temple-de-Bretagne et Saint-Etienne-de-Montluc) au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) au 1er janvier 2023.** Reprise des marchés de traitement des ordures ménagères, du tri des emballages, du rachat des papiers, du transport et traitement des bennes de déchèteries.

---

**Les animations scolaires** ont permis de sensibiliser plus de 800 élèves de primaire et collège du territoire au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

---

**Poursuite de la distribution des bacs jaunes et des composteurs.**

---

**Mise en œuvre de la feuille de route Biodéchets.**

Favoriser le retrait des composteurs individuels sur le territoire. Déploiement de nouveaux sites de compostage collectif ou en établissement. Travail en collaboration avec le SMCNA pour l'étude et l'installation des sites de valorisation collectif des biodéchets.

---

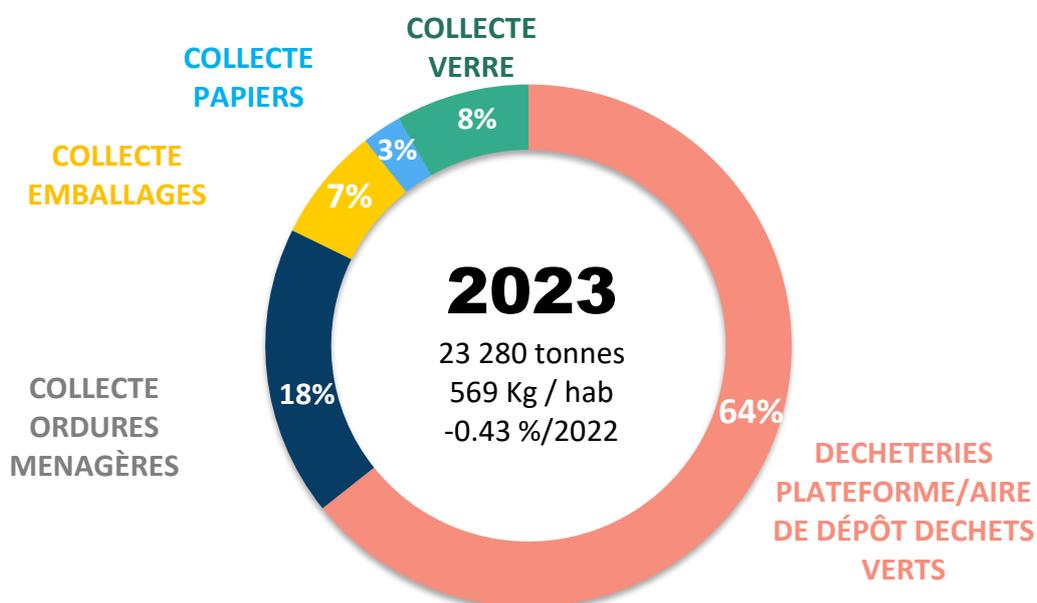
**Evolution du réseau des déchèteries** pour améliorer leur fonctionnement et intégrer davantage de réemploi.

# Chiffres clés

## › Bilan des tonnages 2023

Avec 23 280 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2023, on observe une légère baisse de -0.45 % par rapport à 2022.

|   | TONNES<br>2022 | TONNES<br>2023 | RATIO EN<br>KG/HAB/AN | EVOLUTION<br>PAR RAPPORT<br>A 2022 |
|---|----------------|----------------|-----------------------|------------------------------------|
| COLLECTE ORDURES<br>MENAGERES<br>RESIDUELLES            | 4 254          | 4 183          | 102                   | -1.7%                              |
| COLLECTE SELECTIVE<br>EMBALLAGES                        | 1 567          | 1 651          | 40                    | +5,3%                              |
| COLLECTE SELECTIVE<br>PAPIERS                           | 623            | 567            | 14                    | -9%                                |
| COLLECTE SELECTIVE<br>VERRE                             | 1 982          | 1 910          | 47                    | -3,7%                              |
| DECHETERIES +<br>APPORTS PLATEFORME<br>DE DECHETS VERTS | 14 958         | 14 969         | 366                   | +5%                                |
| <b>TOTAL DECHETS<br/>MENAGERS ET<br/>ASSIMILES</b>      | <b>23 384</b>  | <b>23 280</b>  | <b>569</b>            | <b>-0,45%</b>                      |



# Chiffres clés

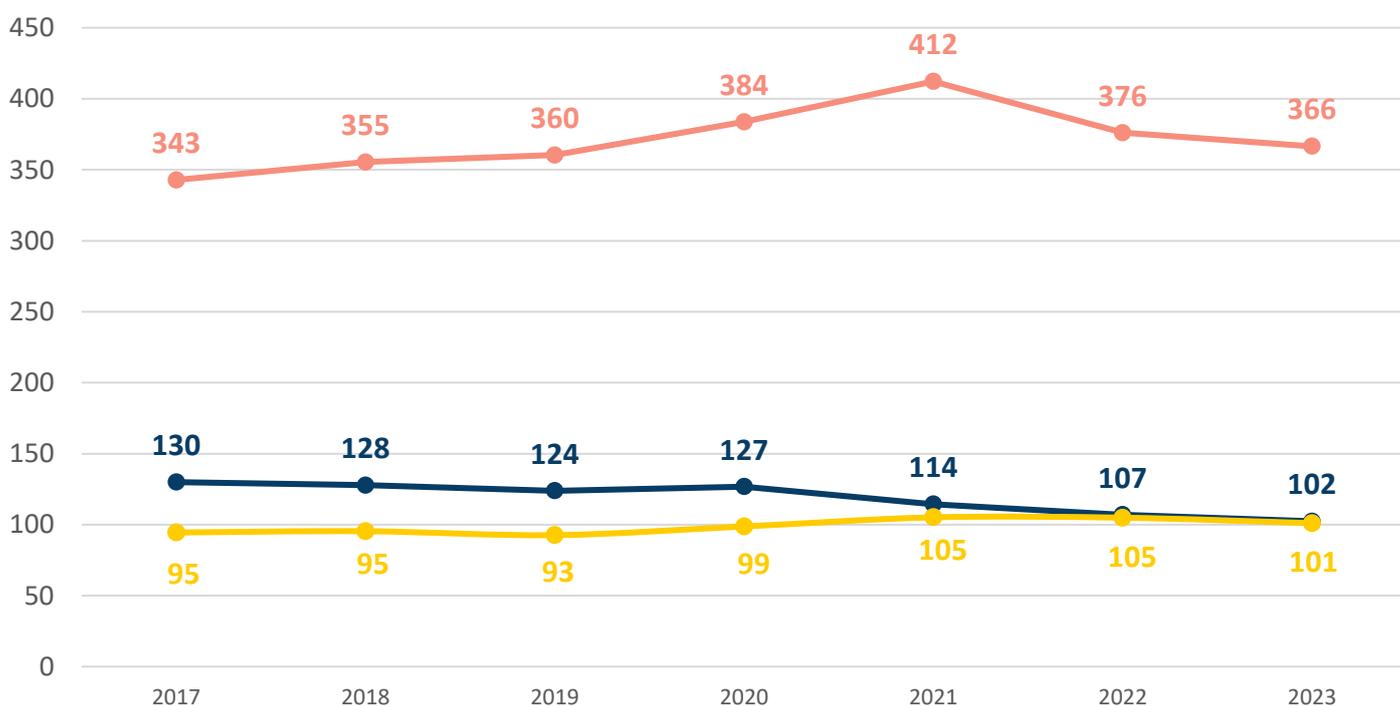
## › Evolution des tonnages collectés

Entre 2017 (année de la fusion des deux Communautés de Communes\*) et 2023, les tonnages collectés des ordures ménagères ont diminué de 13,8% (130 kg/hab en 2017 contre 102 kg/hab en 2023).

A l'inverse les emballages (plastiques, métal, papiers et verre) issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire ont augmenté de 17% (95 kg/hab en 2017 contre 101 kg/hab en 2023).

Les déchets apportés en déchèterie sont plus fluctuants, impactés par la météo pour les déchets verts, un contexte national ou international avec le COVID pour les années 2020-2021.

On note que les déchets ménagers et assimilés (collecte sélective, déchèterie et ordures ménagères et assimilés) ont quasiment retrouvé le niveau de 2017, 568/kg/hab pour 569kg/hab en 2023.



● Ordures ménagères ● Collecte sélective (emballages, papiers, verre) ● Déchèteries  
Plateforme de déchets verts  
Aire de dépôt

\*Fusion en 2017 de la Communauté de commune Cœur d'Estuaire (Cordemais, le Temple de Bretagne et Saint Etienne-de-Montluc) et de la Communauté de communes Loire et Sillon (Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly).

# PARTIE 1

## INDICATEURS TECHNIQUES

|                              |    |
|------------------------------|----|
| RÉDUCTION DES DÉCHETS.....   | 14 |
| COLLECTE DES DÉCHETS .....   | 25 |
| TRAITEMENT DES DÉCHETS ..... | 40 |



# RÉDUCTION DES DÉCHETS

---

- › **Caractérisation de la poubelle ménagère ..... 15**
- › **Limitation des déchets végétaux et alimentaires ..... 16**
- › **Réemploi et réparation ..... 20**
- › **Information et sensibilisation ..... 23**



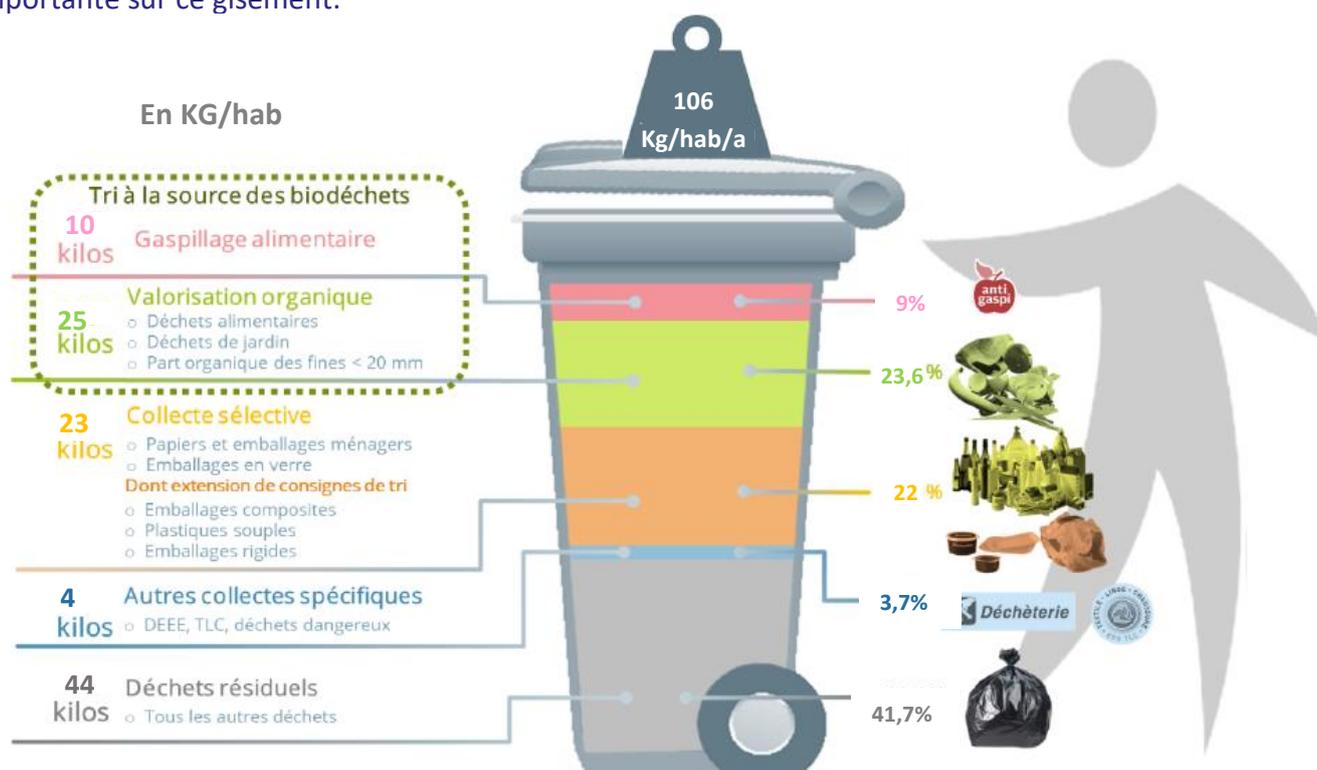
# Caractérisation de la poubelle ménagère

En amont du circuit de gestion des déchets, collecte, tri, traitement, valorisation, la réduction à la source est une priorité qui se traduit par plusieurs gestes et actions.

L'objectif est d'arriver à un impact conséquent sur la diminution des déchets. Le potentiel d'évitement ou de réduction des déchets dans la poubelle ménagère est présenté ci-dessous. Elle est issue d'une analyse réalisée en 2022 par le syndicat de déchets (SMCNA) sur les différentes Communautés de Communes de son territoire afin d'identifier la composition de notre poubelle des ordures ménagères. Elle est présentée et illustrée ci-dessous pour le territoire d'Estuaire et Sillon.

**36% soit environ 39KG/habitant/an de nos déchets actuellement dans la poubelle ménagère peuvent faire l'objet d'un détournement.** Cela concerne essentiellement nos déchets alimentaires et de jardins par la réduction du gaspillage alimentaire, les pratiques de compostage, broyage, et mulching ou encore le don et le réemploi (autres collectes spécifiques).

**La collecte sélective** représente encore 23 kg/hab de la poubelle ménagère cependant elle est en baisse en comparaison de la caractérisation de 2017, 32Kg/hab. On observe donc une amélioration du geste de tri, notamment avec le passage à l'extension des consignes de tri, même s'il reste une marge de progression importante sur ce gisement.



# Limitation des déchets végétaux et alimentaires

Parce que la lutte contre le gaspillage commence à la source et parce que notre territoire est à dominante rurale, la Communauté de Communes s'est depuis longtemps attachée à déployer le compostage individuel. Pour le développer plus largement dans les zones urbaines plus denses, elle l'a ensuite décliné en mode partagé.

## › La feuille de route biodéchets 2022-2026

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a adopté une feuille de route sur le tri à la source des biodéchets travaillée en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

**Objectif général : Atteindre la généralisation du tri à la source des biodéchets par la gestion de proximité d'ici 2026 en déployant en priorité :**

- Le compostage individuel;
- Le compostage partagé;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La promotion des pratiques de mulching et de broyage des végétaux.
- Le point d'apport volontaire pourra être envisagé dans les zones très denses sans possibilité d'implantation de composteurs.

### L'objectif de l'ensemble de ces actions de limitation des végétaux est :

- De réduire la poubelle et ses odeurs ;
- De contribuer à un projet collectif qui crée du lien avec les voisins ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- De limiter le recours aux collectes véhiculées, consommatrices d'eau et d'énergies ;
- D'agir pour le vivant en renouant avec le plaisir de jardiner et de nourrir la terre.



# Limitation des déchets végétaux et alimentaires



## > Le compostage individuel

Le Communauté de Communes met à disposition des habitants des composteurs en bois afin de les accompagner dans cette pratique.

Une communication de proximité est utilisée pour déployer les composteurs individuels sur le territoire et encourager la pratique via les réseaux sociaux, le site internet, la presse, les animations scolaires, la participation aux évènements du territoire et l'accueil déchets du service.

## Evolution des dotations de composteurs en 2020 et 2023



### Les composteurs sont subventionnés par la CCES à hauteur de :

- 67 % pour les composteurs 300 L soit un coût de 20 euros pour l'habitant
- 70 % pour les composteurs 600 L soit un coût de 30 euros pour l'habitant
- 1 euros pour le bioseau

**2000** COMPOSTEURS DISTRIBUES DEPUIS 2020 SUR LE TERRITOIRE D'ESTUAIRE ET SILLION

UNE DOTATION EN COMPOSTEUR QUI A **DOUBLEE** ENTRE 2022 ET 2023

- > Des composteurs de 300 L ou 600 L sont également utilisés de manière partagée sur le territoire. Ils sont implantés dans les services publics, écoles, collèges, associations ou petits lotissements qui produisent peu de biodéchets. Ils sont comptabilisés dans les composteurs « individuels ».

# Limitation des déchets végétaux et alimentaires



## › Le compostage partagé

Le compostage partagé se développe dans les quartiers et au pied des immeubles de notre territoire. Ce déploiement est porté conjointement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et le Syndicat mixte de traitement des déchets (SMCNA), en lien avec les communes, les bailleurs, les collectifs associatifs, les habitants... Le tri à la source de nos déchets végétaux et alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 – selon la loi Agec (antigaspillage pour une économie circulaire).

### Les moyens du SMCNA pour le déploiement du compostage partagé à horizon 2026 :

L'appel à projet habitant lancé fin 2023 par le SMCNA pour le déploiement de sites de compostage partagé a permis d'identifier de nouveaux projets à accompagner sur le territoire Estuaire et Sillon.

Le SMCNA utilise une communication variée et relayée via les lieux de proximité comme les marchés, les événements publics du territoire, les réseaux de communication des collectivités et le lancement d'appel à projet aux habitants, bailleurs, associations du territoire pour déployer de nouveaux sites de compostage.

Cette démarche est subventionnée par le Préfet des Pays de la Loire et France Nation Verte.

En 2023, l'accompagnement et le suivi du compostage partagé ont été renforcés avec une équipe de trois personnes depuis fin 2023 au Syndicat de déchets, subventionné par le Fond vert de l'ADEME.

### Les sites en 2023 sur le territoire :

- 2 sites de compostage en établissement
- 2 sites de compostage collectifs
- De nouveaux sites en projets, identifiés pour 2024

### Un déploiement selon des modalités techniques précises. Pour bénéficier d'un accompagnement et d'une mise en place d'un composteur partagé, il faut à minima :

- 5 foyers déposants
- 1 référent de site formé
- une ressource en broyat
- un exutoire au compost
- un lieu propice à l'installation d'un site

### Un suivi et un accompagnement poussés avec :

- Un composteur partagé fourni par la collectivité
- Une aide à la mise en place
- Une inauguration et animation du site
- Une distribution du compost
- Des formations et des rencontres de référents de site et de guides composteurs sont organisés régulièrement sur le territoire par le SMCNA.

# Limitation des déchets végétaux et alimentaires



## > Subvention de la location de broyeur de végétaux

Afin de limiter les quantités de déchets verts apportées en déchèterie et d'inciter les habitants et les services techniques à broyer leurs déchets verts à domicile, le SMCNA et les communautés de communes membres proposent depuis 2016 un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Nouveauté depuis septembre 2023, la location est gratuite à partir de 3 foyers rassemblés. Une session de broyage sur une journée a été organisée et financée intégralement. Cette offre est limitée aux personnes résidant sur le territoire du SMCNA et à une session par an pour les trois personnes s'inscrivant sur le formulaire et transmettant leurs justificatifs de domicile.

Le broyat issu des végétaux peut être utilisé dans le jardin en paillage ou en complément des déchets de cuisine dans le composteur.

### En 2023

**88 demandes de bons** ont été formulées par des particuliers et **33 bons de réduction** ont été utilisés (28 journées et 5 demi-journées). On estime à **24 tonnes** de déchets verts détournés.

## > Subvention à l'achat d'un kit mulching

Le mulching est une technique qui vise à tondre la pelouse en la laissant sur place. Les brins d'herbes sont finement broyés et laissés sur le sol. Ces derniers vont ainsi se dégrader rapidement pour enrichir le sol sans pour autant l'étouffer. Le kit mulching peut être adapté sur une tondeuse, la collectivité aide financièrement à hauteur de 30€.

### En 2023

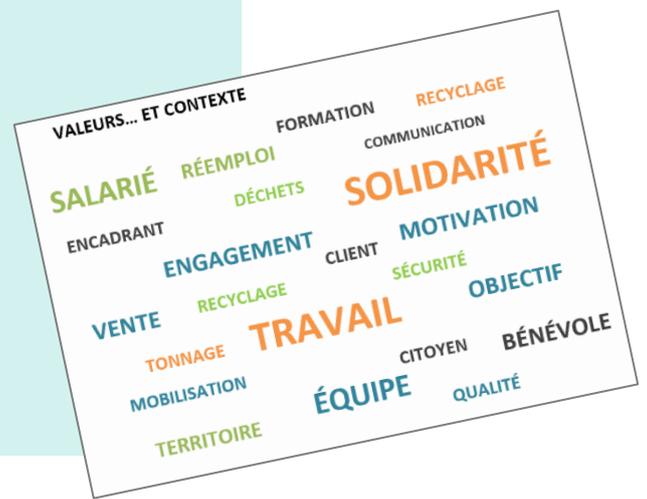
**11 demandes** de bons ont été formulées et **9 bons** ont été utilisés.

## > Dons bois de chauffage

Le SMCNA propose aux particuliers de récupérer gratuitement des billots de bois de différentes essences (principalement de résineux), issus des déchèteries, sur le site des Brielles à Treffieux. Le retrait s'effectue sur réservation en ligne d'un créneau de retrait.



# Réemploi et réparation



## > La recyclerie Nord Atlantique de Savenay

La Recyclerie a été créée à l'initiative du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). La boutique de Savenay, gérée par l'association Accès Réagis, est ouverte depuis le 16/11/2011.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser le public au réemploi d'objets qu'il destinait à l'élimination ;
- Faire profiter à des personnes de biens à prix réduits ;
- Détourner des objets de l'enfouissement et leur donner une seconde vie : jouets, livres, vêtements, vaisselles, décoration, mobilier, outillage...
- Employer des personnes éloignées du monde du travail.



- Ouverture boutique 2024
- 650m<sup>2</sup> Boutique
- 300m<sup>2</sup> Dépôt
- 100m<sup>2</sup> Sanitaire Bureau

Les dépôts se font directement à la boutique ou dans les caissons mis à disposition dans les déchèteries de Savenay et Campbon. Et depuis 2023 à la déchèterie de Saint-Etienne de Montluc.

En 2023, la Recyclerie a collecté 255 tonnes sur le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon :

- **25 tonnes** à la déchèterie de Savenay ;
- **9 tonnes** à la déchèterie de Campbon ;
- **5 tonnes** pour la déchèterie de Saint-Etienne de-Montluc
- **216 tonnes** d'apports volontaires directement à la Recyclerie de Savenay.
- Environ **19 tonnes** ont été collectées directement à domicile sur 40 communes.



# Réemploi et réparation



## Zone de dons en déchèterie

Face au constat que trop d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie, le SMCNA organise des zones de dons dans les quatre déchèteries du territoire (Campon, Cordemais, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc). L'objectif est de limiter l'enfouissement en favorisant le réemploi des matériaux.

Les zones de dons acceptent tous les matériaux ou objets, ils doivent être en bon état ou réparables pour les équipements électriques ou thermiques. Elles sont accessibles à tous les habitants du territoire munis de leur pass déchet.

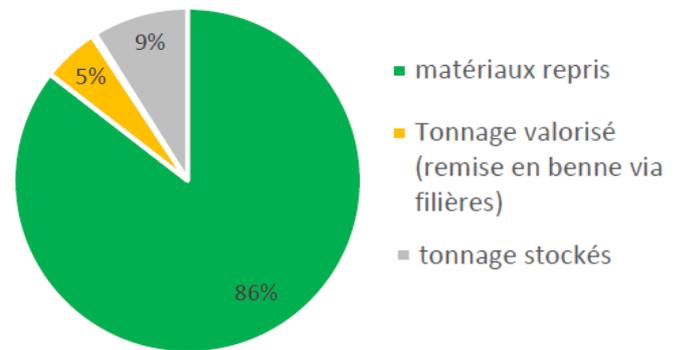
Au-delà de trois mois de stockage le matériau/objet ne pourra plus faire l'objet de don et sera rejeté en benne.

**1 300** usagers ont déposé **4.2** tonnes d'objets et **3.5** tonnes ont été récupérées par d'autres usagers.

**86 %** des objets déposés ont fait l'objet d'une reprise direct.

**5%** des dépôts ont été dirigés vers les filières de recyclage

### Répartition des tonnages détournés en 2023

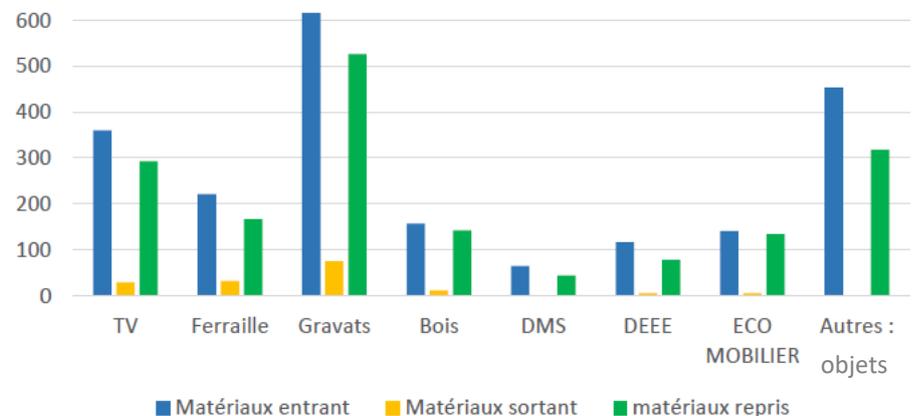


### JE DONNE, TU PRENDS : ÇA RESSERT !

AUX HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE DÉCHÈTERIE



### Répartition des dépôts par flux en Kg en 2023 (source SMCNA)



# Réemploi et réparation



## > Les bornes textiles

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ReFashion pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés.

La collecte est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon par deux associations ( Le Relais et la Croix rouge) au moyen de 38 points de collecte accessibles au public répartis sur les 11 communes.

**En 2023**

**480 tonnes**

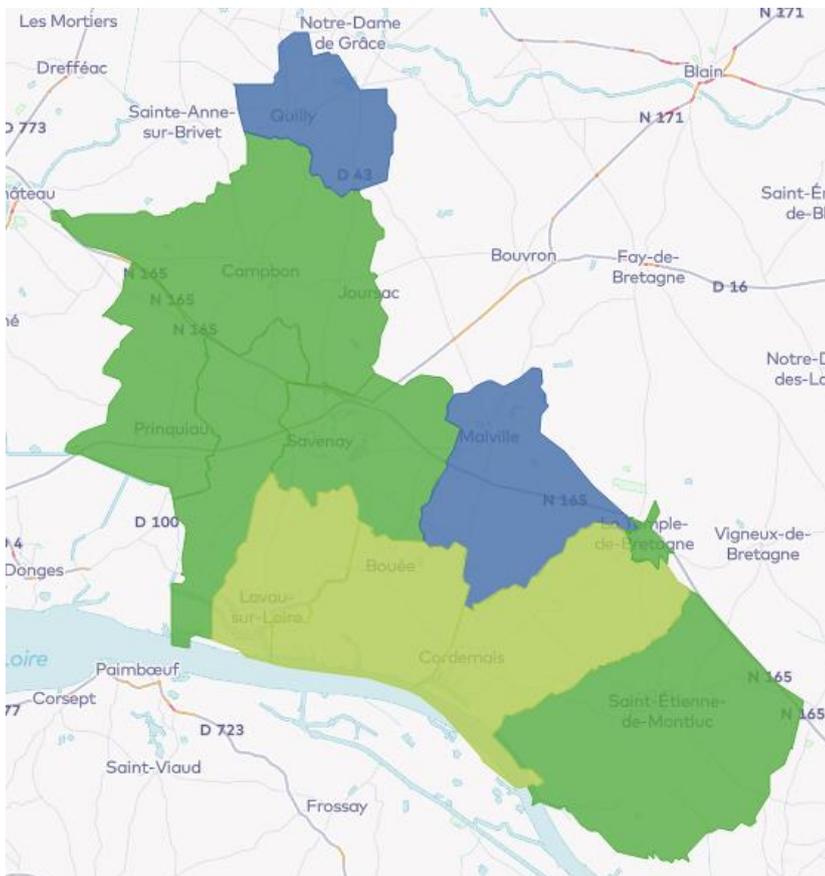
**de textiles, linges, chaussures collectés**

**38 points**

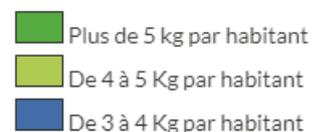
**d'apport volontaires**

Ces derniers seront transportés dans un centre de tri. La majorité d'entre eux est issue de l'Economie Sociale et Solidaire. L'éco-organisme communique les chiffres suivants sur le devenir des textiles : **60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.**

## Collecte en kilogramme par habitant en 2023 sur Estuaire et Sillon



Les 40% restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abimés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils sont recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 8% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.15%) est incinérée sans valorisation.



# Information et sensibilisation

## › Une communication diversifiée pour informer sur le service

### - Accueil aux usagers

Les agents apportent une réponse directe à l'utilisateur ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation ou l'information soit traitée dans les meilleurs délais. Pour cela l'utilisateur dispose de plusieurs moyens de communication le numéro du service déchets 02.40.56.82.53, de la boîte mail générique ou de la messagerie du portail usager Ecocito et l'accueil physique aux horaires d'ouvertures du service.

### - Site internet et réseaux sociaux

Le site [www.estuaire-sillon.fr](http://www.estuaire-sillon.fr) informe sur les différentes activités et équipements du service déchets et ses actualités.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site [www.estuaire-sillon.fr](http://www.estuaire-sillon.fr).

Pour développer son mode de diffusion de sa communication et ainsi toucher un plus grand nombre d'habitants et d'entrepreneurs, la Communauté de communes Estuaire et Sillon utilise 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn. En 2023, **80 publications** sur le thème des déchets sur Facebook.

### - Initiatives durables

Les 11 communes ainsi que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon renouvellent leur mise en lumière des initiatives durables locales sous forme d'agenda en ligne. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information auprès des habitants d'Estuaire et Sillon en évitant l'impression des flyers et affiches. via le site <https://initiatives-durables.estuaire-sillon.fr>.

### - Autres supports

De nombreux supports sur l'accès, le fonctionnement et l'organisation du service sont disponibles à l'accueil déchets, sur le site internet, les réseaux sociaux ou envoyés directement aux usagers via la facture de la redevance ou par courrier.



Toute l'année, dans votre commune et ses environs

*L'agenda  
des initiatives durables*

[www.initiatives-durables.estuaire-sillon.fr](http://www.initiatives-durables.estuaire-sillon.fr)

Retrouvez  
tous les événements  
sur la thématique  
du développement durable



• Bouée • Campbon • Cordemais • Guilly  
• La Chapelle-Lauray • Lavau-sur-Loire  
• Le Temple de Bretagne • Malville • Pringou  
• Saint Etienne de Montluc • Savenay

# Information et sensibilisation

---

## › Sensibilisation grand public et professionnels

Un agent assure l'animation et la sensibilisation au grand public. Cette sensibilisation est réalisée sous plusieurs formats selon la vie du service et les actions menées.

- Interventions dans les écoles ;
- Visites des déchèteries ;
- Présence sur des évènementiels ;
- Sur le terrain, du boitage ou en porte à porte ou directement chez l'administré ou le professionnel en fonction des besoins.

## › Sensibilisation des scolaires

Les interventions en classe sont ouvertes au cycle 3 et s'organisent en plusieurs modules :

- Module prévention : Prendre conscience des impacts environnementaux de nos choix et solutions de réduction des déchets
- Module tri : Apprendre les bons gestes du tri et avoir une vision globale du traitement des déchets du tri au recyclage.
- Module déchèterie : comprendre l'intérêt et le fonctionnement des déchèteries dans le système de gestion globale des déchets.
- Module compostage : appréhender l'intérêt de sortir les déchets biodégradables de la poubelle.

Les interventions en classe peuvent être couplées avec des visites de terrain sur les déchèteries, à la Recyclerie et au centre de tri Arc-en-ciel à Couëron.

---

**En 2023**

Plusieurs actions de terrains ont permis de sensibiliser, d'informer et de conseiller environ **60** administrés.

---



---

**En 2023**

**800** élèves de primaire et collège du territoire ont participé à nos animations scolaires et ont été sensibilisés au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

---

# COLLECTE DES DÉCHETS

- › **Organisation territoriale du service .....26**
- › **La pré-collecte .....27**
- › **La collecte en porte à porte .....28**
- › **La collecte en points d'apport volontaire .....30**
- › **La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts ...33**



# Organisation territoriale du service

## › Régie et prestation privée

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations territoriale avec la même offre de service :

- La régie directe avec des moyens humains et matériels de la communauté de communes Estuaire et Sillon. Pour collecter 8 communes du territoire Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay pour les ordures ménagères et les emballages en porte à porte.
- L'intervention d'une entreprises privée, Véolia, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Pour collecter trois communes du territoire en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages : Cordemais, le Temple de Bretagne et St Etienne de Montluc. Ainsi que l'ensemble des éco-points du territoire pour le verre, le papier, les ordures ménagères et les emballages.

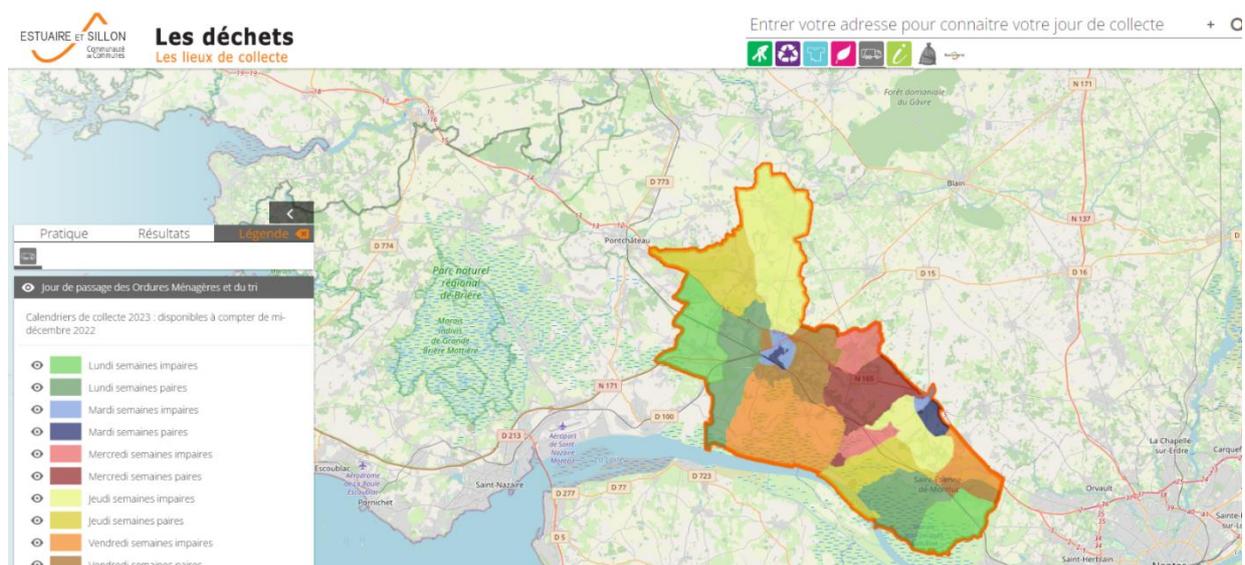
**67 %** de la population est collectée par la régie de la CCES soit **69 %** de la superficie du territoire.

**33 %** de la population est collectée en prestation par Veolia soit **31 %** de la superficie du territoire.

## › Cartographie de la collecte

Une carte interactive, disponible en ligne sur [www.estuaire-sillon.fr](http://www.estuaire-sillon.fr), présente les 22 secteurs du territoire ainsi que les reports de collecte pour les jours fériés. Il est également possible de télécharger les calendriers de collecte pour chaque secteur.

L'ensemble des éco-points et des déchèteries du territoire y sont également localisés.



# La pré-collecte



## › L'équipement de pré-collecte

Les usagers du service, particuliers et professionnels disposent de bacs individuels pucés pour les ordures ménagères et les emballages qui sont enregistrés pour permettre la facturation de la redevance déchets. Les logements en habitat vertical sont équipés de bacs collectifs pucés.

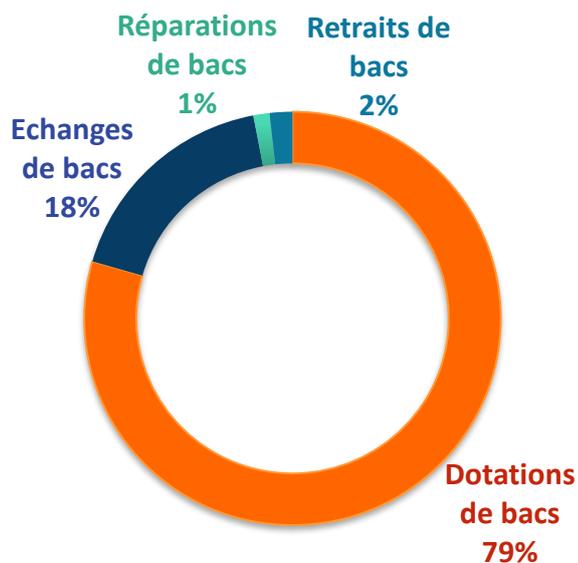
En fonction du nombre de personnes dans le foyer, les usagers sont orientés vers un certain volume de bac. Néanmoins, ils ont la possibilité d'adapter le volume du bac à leur production de déchets. Pour les professionnels, ceux-ci déterminent le volume de bac utile.

Les rouleaux de sacs jaunes de 50 L pour la collecte des emballages en porte à porte sont également disponibles à l'accueil des mairies et au service déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Le choix est laissé à l'usagers entre une collecte en bac jaune ou en sac jaune pour la collecte des emballages. Depuis le deuxième semestre 2002, la dotation en bac jaune est proposée aux particuliers.

La pré-collecte c'est **5 300** interventions réalisées en 2023 par les agents du service déchets. Soit **+36%** par rapport à 2022.

Les interventions se répartissent de la manière suivante :



## ZOOM bacs jaunes

**3 700** bacs jaunes attribués en 2023

**36 %** des foyers équipés en bacs jaunes

# La collecte en porte à porte



## › Une collecte bi-compartmentée

La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages est réalisée en porte-à-porte, toutes les deux semaines, en benne bi-compartmentées sur l'ensemble du territoire, du lundi au vendredi. Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte par semaine, sur demande.

Dans certaines rues, la collecte peut être réalisée en point de regroupement dans le cas où la sortie ou le retournement du camion est impossible (les marches-arrières ne sont pas autorisées).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 tous les emballages se trient : pots, barquettes, tubes et films de suremballages s'ajoutent aux emballages déjà collectés jusqu'à présent.



**ORDURES MENAGERES**

**EMBALLAGES**

**4 149 Tonnes**  
100 Kg/hab.

**1 637 Tonnes**  
39 Kg/Hab.

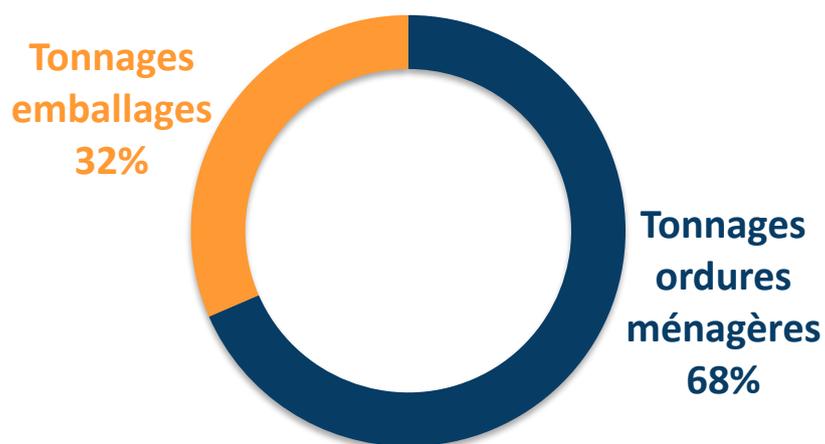
**70 347 Km** de parcourus par les camions sur les 11 communes du territoire

Une moyenne de **3 200 adresses** collectés chaque semaine

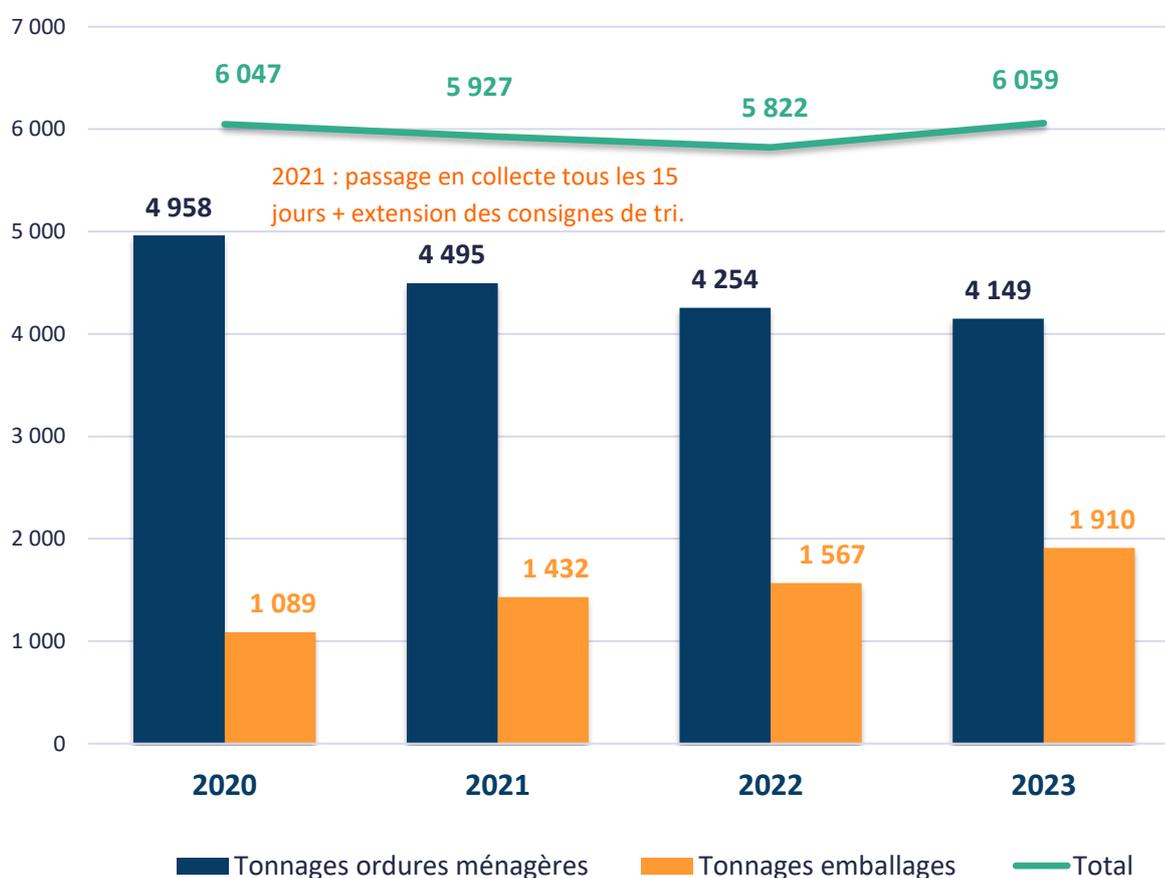
| Opérateurs                                  | Moyens humains                                 | Moyens matériel  |
|---|--|--|
| Régie sur 8 communes                        | 6 agents (conducteurs/ripeurs)<br>2 encadrants | 3 bennes bi-compartmentées de 26 tonnes en service au quotidien pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages<br>1 benne de remplacement |
| Prestation privée « Véolia » sur 3 communes | 2 agents<br>1 encadrant                        | 1 benne bi-compartmentée de 26 tonnes  |

# La collecte en porte à porte

## Répartition des tonnages collectés en porte à porte en 2023



### > Les tonnages collectés



On remarque une relative stabilité des tonnages collectés en porte à porte entre 2020 et 2023. On observe une forte baisse de -9% des tonnages ménagers entre 2020 et 2021 avec le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle couplé à une extension des consignes de tri. A l'inverse, sur la même période les emballages ont connu une hausse de 31% avec le passage des emballages concernés par l'extension de la poubelle ménagère à la poubelle de tri. En 2023 la diminution de la poubelle ménagère semble ralentir (-2.5 %) alors que l'augmentation des tonnages de la poubelle de tri restent soutenus (+22%).

# La collecte en point d'apport volontaire

L'apport volontaire aérien et enterré se sont développés sur le territoire pour quatre types de flux. Les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre. Ce mode de déploiement est présent sur l'ensemble du territoire. La collecte des points d'apport volontaire est réalisée par le prestataire privé Véolia.

## › Une solution complémentaire pour les ordures ménagères et les emballages

La collecte des ordures ménagères et des emballages a lieu toutes les deux semaines en Estuaire et Sillon. Pour permettre aux habitants et aux professionnels d'évacuer plus fréquemment les sacs d'ordures ménagères de d'emballages ou si le stockage d'un bac s'avère impossible, des colonnes d'apport volontaire d'un volume de 4 m<sup>3</sup> ont été installées sur l'ensemble du territoire.

Les colonnes d'apport des ordures ménagères disposent d'un système d'ouverture avec badge afin de permettre une remontée des informations (via le système Incitat) vers le logiciel de la redevance déchets.



### ORDURES MENAGERES

**15 éco-points**

**34 tonnes**

1 Kg/hab/an

### EMBALLAGES

**10 éco-points**

**13 Tonnes**

0.3 Kg/hab/an

## › Des bacs enterrés

Sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, le lotissement de la Chénaie est équipé de dispositifs de bacs enterrés, ouverts à tous, pour le papier, les emballages et le verre.



# La collecte en points d'apport volontaire

## › L'apport volontaire pour le papier, le verre et le textile



### PAPIERS

**133 éco-points**

**567 tonnes**

14Kg/hab

Des colonnes équipées de trappes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été installées sur 8 communes. La liste et les emplacements des éco-points de tri est disponible sur la cartographie déchets du site Internet de la Communauté de communes.



### VERRE

**126 éco-points**

**1 910 tonnes**

46Kg/hab

La collectivité équipe les manifestations organisées dans les lieux publics : 43 manifestations ont ainsi été équipées en 2023 (fêtes des écoles, événements communaux et intercommunaux, etc...) principalement entre juin et septembre.

| Opérateurs                   | Nombre agents | Moyens matériel              |
|------------------------------|---------------|------------------------------|
| Prestation privée « Véolia » | 1 agent       | Un camion amiproll avec grue |

## › Nettoyage des dépôts sauvages et lavage des colonnes

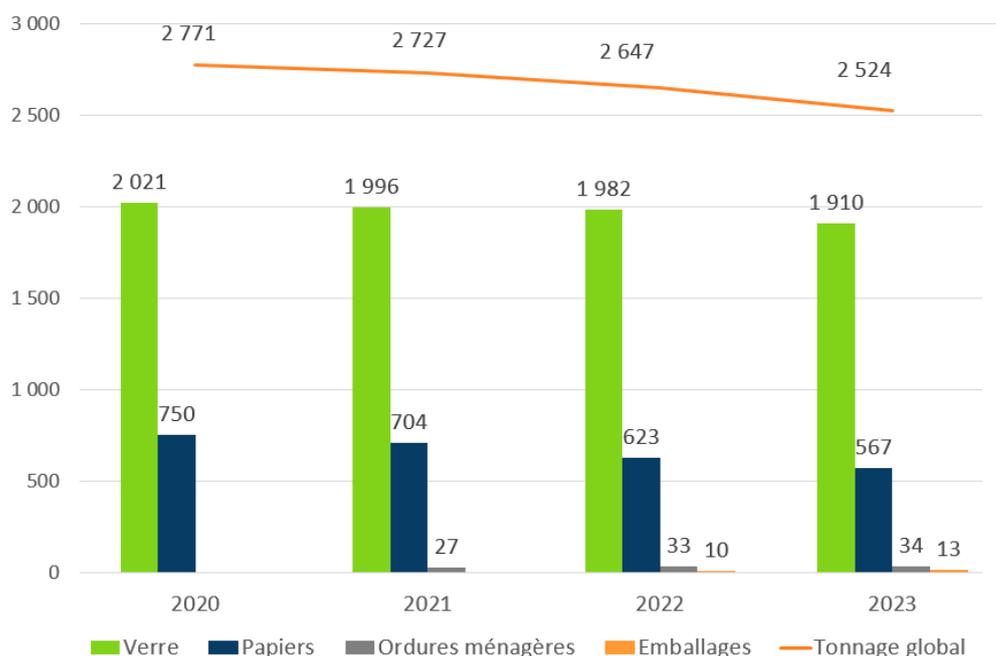
Le nettoyage des dépôts sauvages aux abords des colonnes est réalisé au minimum **3** fois par semaine, jusqu'à **5** fois pour certains éco-points par deux agents de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Un lavage des colonnes de tri en mai et octobre 2023, a été réalisé afin de maintenir le parc dans un bon état de propreté.



# La collecte en points d'apport volontaire

## > Les tonnages collectés

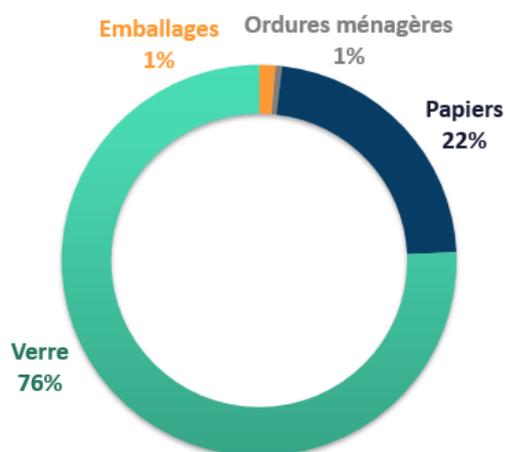
### Les tonnages collectés en apport volontaire depuis 2020



Globalement les tonnages collectés en apport volontaire sont en recul ces dernières années. Ils diminuent de -4.7% par rapport à 2022.

Le papier baisse de 9% environ et le verre de -3.6% par rapport à 2022.

### Répartition des tonnages collectés en apport volontaire en 2023.



Pour le flux papier peut se poser la question de maintenir une densité de colonnes similaire sachant que chaque année les tonnages continuent de diminuer.

Une adéquation entre la densité juste du parc de colonne, les taux de remplissage adaptés, et une qualité de flux conservé est à trouver (une fréquence trop faible peut dégrader sensiblement la matière notamment en période hivernale).

Le flux OMR continue de progresser (3.8%), idem pour le flux Emballage (35%).

# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

## › Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon possède quatre déchèteries, une plateforme des déchets verts accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire. L'aire de dépôt de déchets verts de Malville est ouverte uniquement pour les particuliers.

La durée du marché d'exploitation est de 5 ans. Il est reconductible pour une durée de deux fois un an. Les prestations ont démarré le 02 janvier 2021.

| Gestion du haut de quai des déchèteries CCES | Gestion bas de quai des déchèteries SMCNA |
|--|---|
| Marché public attribué à Brangeon            | Marché public attribué à Brangeon         |



# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



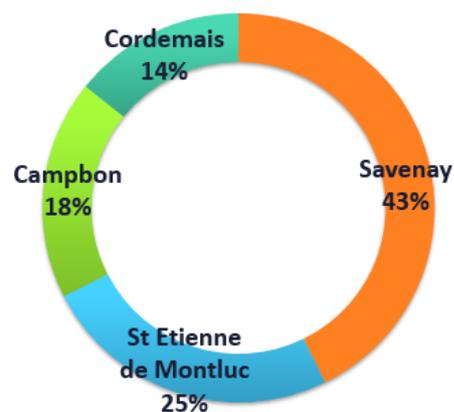
## › Modalités d'accès aux déchèteries

Des barrières d'entrée sont en place sur les quatre déchèteries. L'accès s'effectue au moyen d'un badge magnétique. Ce « pass déchet » est relié au compte de la Redevance déchets.

Les horaires sont variables selon les sites et offrent une ouverture en continu le samedi dans les 2 sites les plus fréquentés, à Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Les déchèteries sont fermées les jours fériés. En cas d'alerte canicule les horaires sont affichés à l'entrée des sites. Les volumes de déchets déposés ne devront pas excéder 4m<sup>3</sup>/jour/déchèterie.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans des règlements intérieurs pour les quatre déchèteries, pour l'air de Malville et pour la plateforme de compostage de Campbon. Ils sont consultables sur notre site internet.

## Répartition des apports par déchèterie 2023



**En 2023, 127 761 passages ont été enregistrés.**

**(-2.7% par rapport à 2022)**

| Déchèterie            | Lundi                  | Mardi                  | Mercredi               | Jeudi                  | Vendredi               | Samedi             |
|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|
| Campbon               | 13h30-17h30            | Fermé                  | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>14h-18h |
| Savenay               | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | Fermé                  | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-18h             |
| Cordemais             | 13h30-17h30            | Fermé                  | Fermé                  | 13h30-17h30            | Fermé                  | 9h-12h/<br>14h-18h |
| St Etienne de Montluc | Fermé                  | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | Fermé                  | 9h-12h/<br>13h30-17h30 | 9h-18h             |

## › Zoom des dépôts des professionnels



Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels pour faciliter l'évacuation de petites quantités de déchets d'activités. Leurs dépôts sont soumis à paiement pour ne pas faire supporter le coût de traitement de ces déchets aux particuliers.

Leurs apports sont systématiquement enregistrés par le gardien au moyen de PDA (terminaux portatifs) ou via des bons papiers.

# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

## › Les types de déchets collectés

Les déchèteries accueillent les matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, déchets d'équipements électriques et électroniques...).



Des collectes ponctuelles de déchets refusés habituellement en déchèterie, ont été organisées en 2023 pour les pneus et l'amiante, sur les déchèteries de Savenay et de Saint-Etienne-de-Montluc.

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit, entre autres, des ordures ménagères, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, médicaments, etc.

## En 2023

### AMIANTE

10 campagnes de collecte à la déchèterie de Savenay

4 campagnes de collecte d'amiante à la déchèterie de Saint-Etienne-de-Montluc

### PNEUS

2 campagnes de collecte à Savenay

2 collectes à Saint-Etienne-de-Montluc

# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



## > L'air de Malville

Ce site est réservé aux particuliers, associations ou administrations des 11 communes, et par conséquent interdit aux professionnels comme l'indique le règlement intérieur annexé au règlement de service.

### Horaires ouvertures

Période du 1er novembre au 31 mars

fermée tous les jours

Période du 1er avril au 31 octobre

ouverte le lundi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



### En 2023

**878 passages enregistrés**  
+ 48 % par rapport à 2022

**165 tonnes déposées**  
+ 24 % par rapport à 2022

**93 tonnes de broyats distribués**  
+ 13 % par rapport à 2022

Les usagers y accèdent au moyen de leur badge déchèterie qu'ils doivent présenter au gardien suivant le principe de fonctionnement des déchèteries.

La prestation de gardiennage a été attribuée à la société Brangeon, qui réalise déjà la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales.

## > La plateforme des déchets verts de Campbon

Une plateforme commune de traitement des déchets verts avec la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois a ouvert en 2016 au lieu-dit les Perrières Neuves à Campbon. Elle est accessible pour les particuliers et les professionnels.



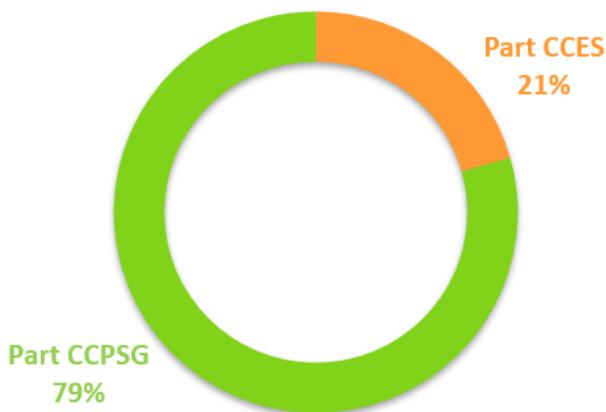
# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



## › La plateforme des déchets verts de Campbon

En 2023 le site a enregistré **41 588** passages et accueilli **10 863** tonnes de déchets verts provenant de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois et de la communauté de commune Estuaire et Sillon.

### Répartition des apports par Communauté de communes



Depuis 2022, des conventions ont été renouvelées avec des agriculteurs, après échanges avec les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Brivet et du Sillon. Ce sont près de **2 000 tonnes** de compost produites sur la plateforme de compostage qui ont été évacuées pour une utilisation en amendement en 2023.

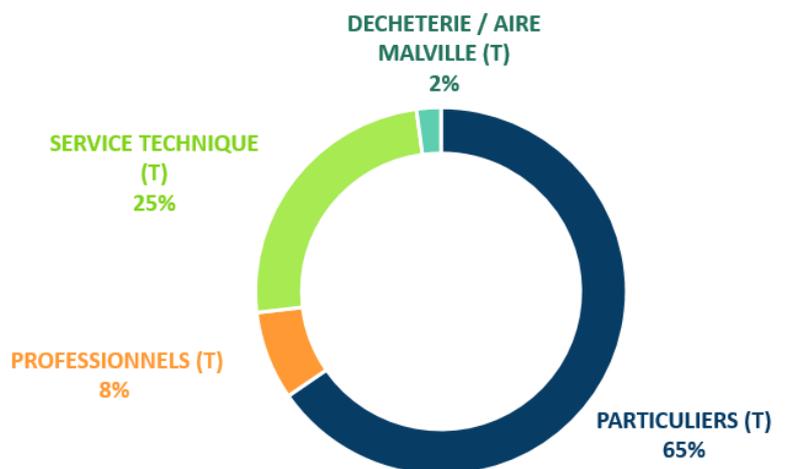
## En 2023 pour Estuaire et Sillon

**15 924** passages enregistrés

**2 242 tonnes déposées**

*+ 24 % par rapport à 2022*

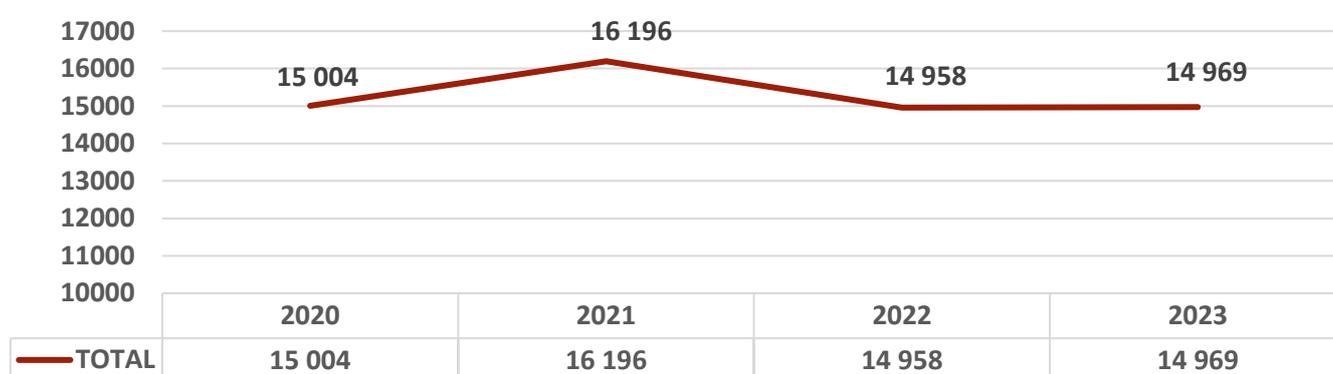
↓  
Répartition des apports de la CCES à la plateforme de déchets verts en 2023



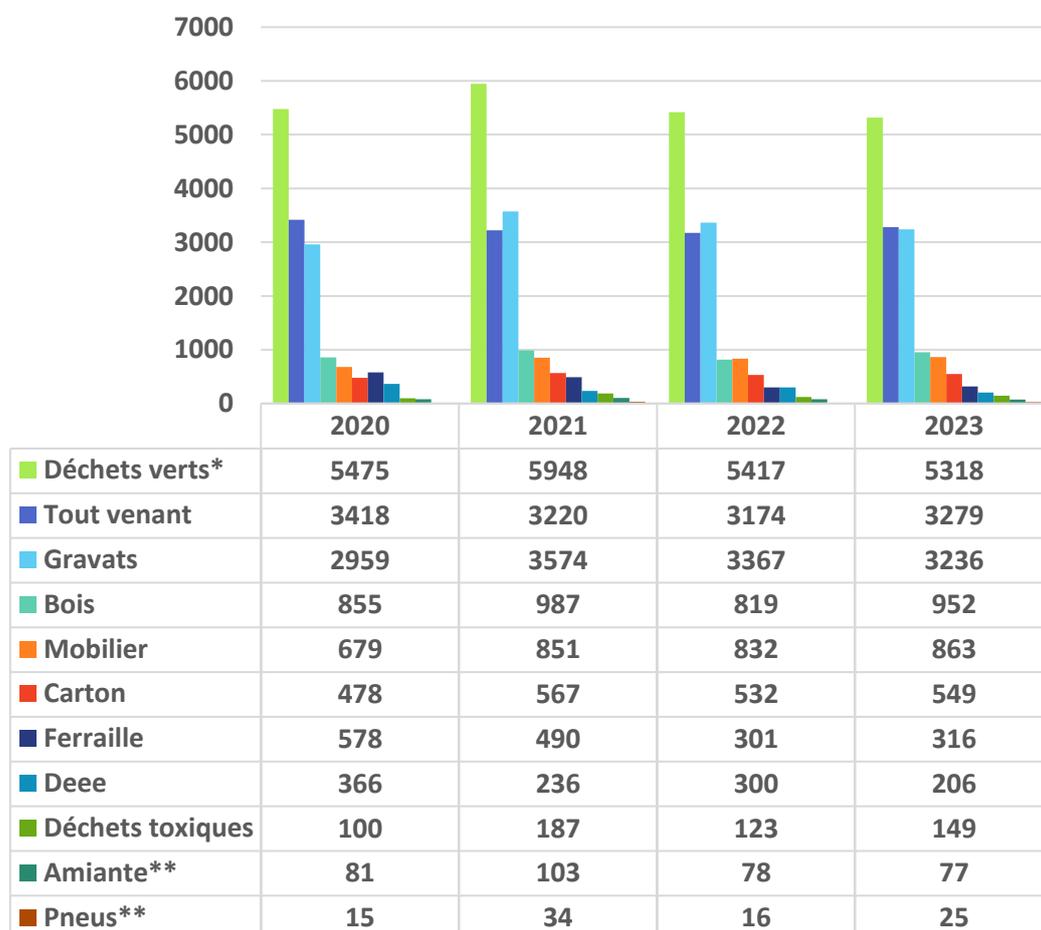
# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

## Les tonnages collectés en déchèterie

Evolution de l'ensemble des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2023



Evolution par flux des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2023



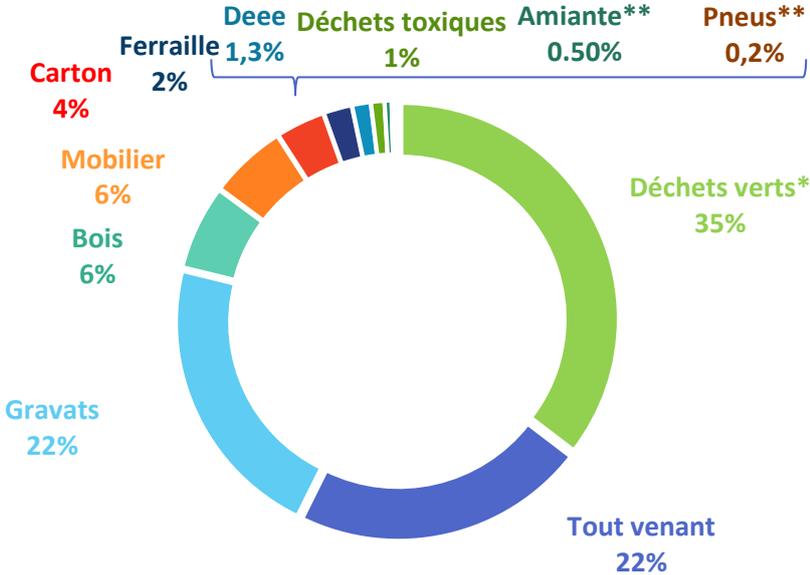
\*Plateforme de déchets verts  
+ aire de dépôt de Malville +  
déchèteries

\*\* Collectes ponctuelles

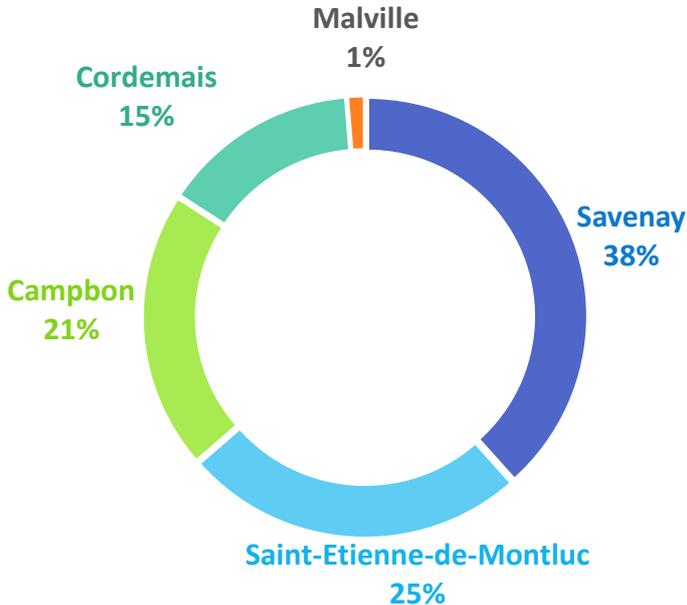
# La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

## Les tonnages collectés en déchèterie

Répartition des apports de déchets en tonnages sur les déchèteries en 2023



Répartition des tonnages par déchèterie en 2023



# TRAITEMENT DES DÉCHETS

- › Le traitement des ordures ménagères .....41
- › Le traitement des recyclables .....42
- › Le Traitement des déchets en déchèterie .....45



# Le traitement des ordures ménagères



Le mode de traitement des ordures ménagères varie selon le secteur.

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

### > Le traitement des ordures ménagères des 8 communes

*Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilliy*

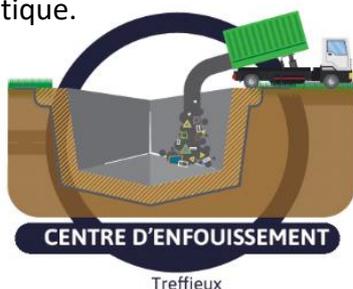
1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert par remorque à fond mouvant alternatif (FMA) vers le site de traitement .



Quai transfert Bouvron

2. Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2, au lieu-dit Les Briouilles à Treffieux.

Les déchets sont stockés dans des casiers, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable. Les jus polluants (lixiviats) sont récupérés et du biogaz issu de leur fermentation sont captés pour une valorisation énergétique.



Capacité  
32 000  
tonnes/an

Treffieux

### > Le traitement des ordures ménagères des 3 communes

*Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne*

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au site de traitement

Incineration dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) des Ordures Ménagères (UIOM) Arc-en-Ciel gérée par Véolia à Couëron.

La combustion produit de l'électricité (30 000 MWh) et de la vapeur (75 000 MWh) permettant d'alimenter en énergie le réseau de chaleur urbain de Nantes et le site voisin d'Arcelor.

Les mâchefers (résidus d'incinération) sont valorisés en sous-couche routière par Véolia sur son site de GEVAL à Pont-Scorff (56).

- 2.



Capacité  
100 000  
tonnes/an

Couëron

# Le traitement des recyclables



## LES EMBALLAGES

### > Le traitement des emballages des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay,  
Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert en remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) vers le centre de tri.



Quai transfert  
Bouvron

2. Les emballages recyclables sont transportés au centre de tri Génériss - Kerval Centre Armor à Ploufragan (22), géré par la société SUEZ Environnement, triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.



Les refus de tri (erreurs) sont valorisés énergétiquement dans l'Unité de Valorisation Énergétique située sur le site.

Taux de refus moyens : 34,46 %

Capacité Centre de tri Ploufragan  
35 000 tonnes/an

### > Le traitement des emballages des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais,  
Le Temple-de-Bretagne

### + éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au centre de tri Arc-en-ciel 2034 à Couëron (44), triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.

Le marché de tri et traitement des déchets a été attribué à la société Véolia.

Les refus de tri (erreurs) sont valorisés en Combustible Fossile de Récupération (CSR) dans le centre de transformation de GUYOT situé à proximité du centre de tri.

Taux de refus moyens : 22.51%



Capacité Centre de tri Couëron  
45 000 tonnes/an

### 3. Usine de recyclage

### 2. Usine de recyclage

USINES DE RECYCLAGE  
14 SITES  
en France  
2 en Espagne et 1 au Portugal



# Le traitement des recyclables

## › Le traitement du verre et du papier des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. Vidage des bennes de collecte de papier et verre au quai de transfert de Bouvron (44)



Quai transfert Bouvron

LE VERRE

- 2.



Centre de tri verre Couëron

3. Le verre est ensuite transporté dans une verrerie pour être, après retrait des impuretés (papiers, métal, etc...), fondu afin de produire de nouveaux contenants en verre.



Izon (33) ou Saint-Menge (88)

## › Le traitement du verre et du papier des 3 communes

Saint Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

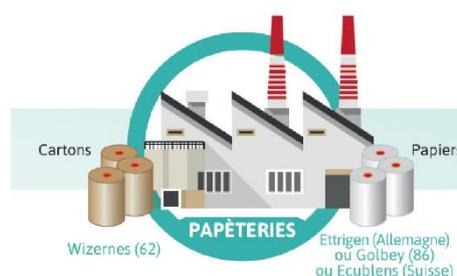
1. Vidage des camions directement aux centres de tri papiers et verre

LE PAPIER



Centre de tri papier Carquefou

2. Le papier est ensuite mis en balles et transféré dans des papèteries afin de produire de la pâte à papier / carton.



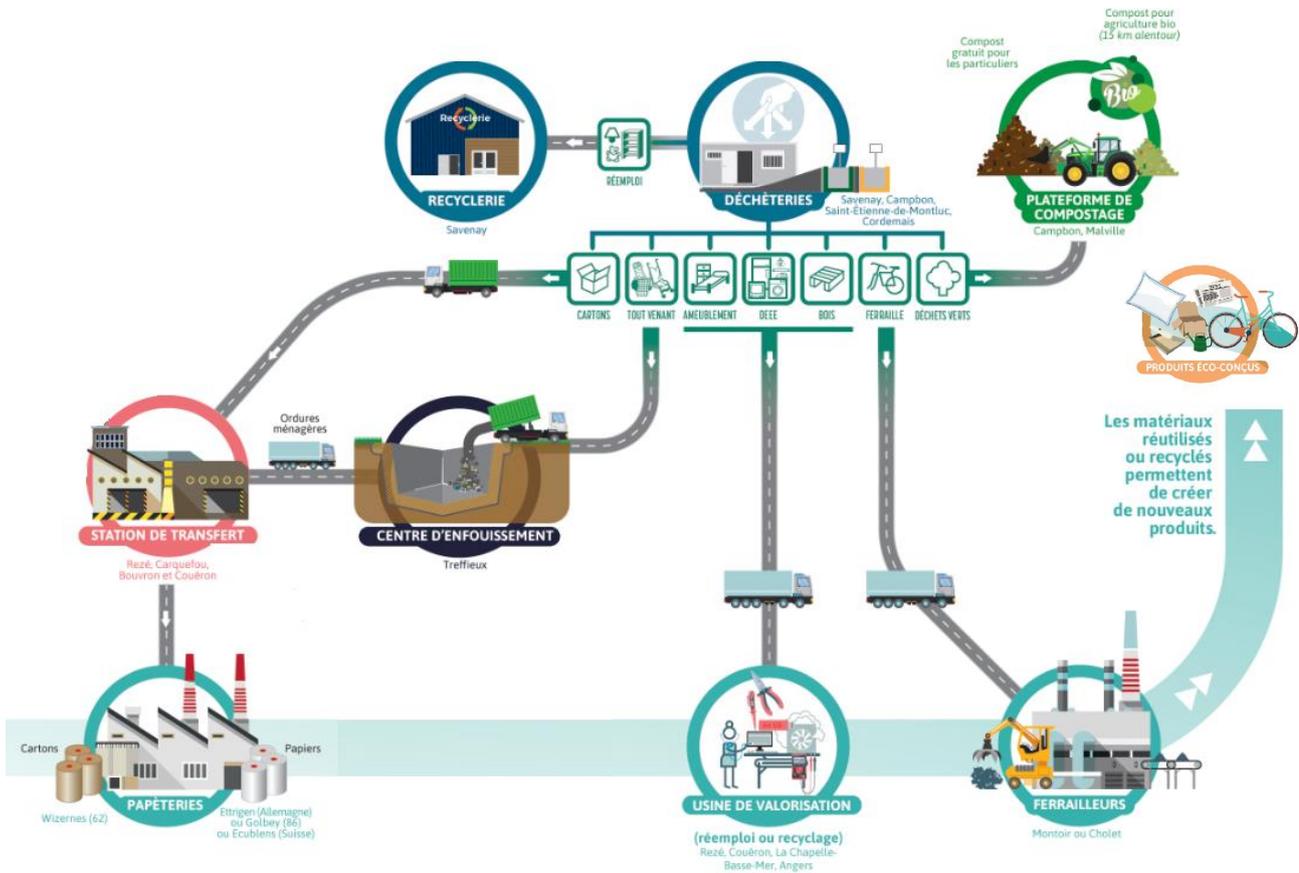
# Le traitement des recyclables

## › Le recyclage des matériaux d'emballages

| Matériaux triés                                      | Repreneurs agréés  | Lieu de destination pour recyclage   |
|--|--|--|
| Cartonnettes   |  REVIPAC  | WIZPAPER à Wizernes (62)-France  |
| Bouteilles, flacons et pots en plastique opaque      |   VALORPLAST                 | ECOPLASTICS ou COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN - France   |
| Bouteilles, flacons et pots en plastique transparent |  VALORPLAST   | NORD PAL PLAST ou MACHAON ou WELLMAN France RECYCLAGE - France   |
| Films et sachets en plastique                        |  VALORPLAST  | SIRPLAST SA - Portugal   |
| Flux développement (barquettes, polystyrène, ...)    |  CITEO  | Selon les matériaux, différents sites en France et en Allemagne  |
| Briques alimentaires                                 |  REVIPAC  | ESSITY à Hondouville (27) -France  |
| Acier  |   BRANGEON ENVIRONNEMENT | ARCELOR MITTAL à Dunkerque   |
| Aluminium  |   SUEZ                   | ACIN COSTA BRAVA à Riudarenes (Girona – Espagne)<br>Différents sites en France et en Europe selon la consultation réalisée par le prestataire pour le rachat du papier |
| Papiers  |  VEOLIA GRANDJOUAN SACO   | Maltha Glass Recycling à Izon (33) ou Sibelco Green Solutions à St Menge (88) ou Reims (51)  |
| Verre  |  OI MANUFACTURING France  |  |

# Le traitement des déchets en déchèterie

## > Le circuit des déchets en déchèterie



| Matériaux   | Filière                       | Lieu de traitement                       | Traitement<br>Valorisation                                |
|-------------|-------------------------------|--|---|
| Tout-venant | SMCNA                         | ISDND de classe 2, Treffieux (44)        | Stockage  |
|             | BRANGEON                      | ISDND de classe 2, La Poitevineière (49) | Stockage  |
| Gravats     | SMCNA                         | ISDND de classe 2, Treffieux (44)        | Concassage sur site avec réutilisation interne ou externe |
|             | CHARIER                       | Carrière, Herbignac (44)                 | Stockage  |
| Ferraille   | BARBAZANGE                    | Couëron ou Châteaubriant (44)            | Valorisation matière                                      |
|             | TRI OUEST<br>AFM<br>Recyclage | Montoir de Bretagne (44)                 | Valorisation matière                                      |

# Le traitement des déchets en déchèterie

## > Les reprises des matériaux d'emballages

| Matériaux    | Filières                      | Lieu de traitement   | Traitement<br>Valorisation                          |
|--------------|-------------------------------|--|---|
| Carton       | REVIPAC                       | Papèterie Groupe Thiollet - St Michel (16)   | Valorisation matière                                |
|              | REVIPAC                       | Papèterie WIZPAPER - Wizernes (62)   | Valorisation matière                                |
| Végétaux     | Ecosys                        | Plateforme de compostage intercommunale CCPSG/CCES, Campbon (44)                       | Broyage / compostage pour valorisation organique    |
|              | BRANGEON                      | Saint-Remy-en-Mauges (49)  | Compostage  |
| Bois         | ECOSYS                        | Plateforme de broyage, la Chapelle Basse Mer (44)                                      | Valorisation matière                                |
|              | BRANGEON                      | Rezé (44)  | Broyage   |
| Amiante liée | CHARIER CM                    | ISDND de classe 3, Ecoterre du Cellier (44)  | Stockage  |
|              | BRANGEON                      | Carrière spécialisée- CDV Le Cellier (44)  | Stockage  |
| DDS          | Chimirec / EccoDDS<br>Triadis | Plateforme de regroupement / traitement, Javéné (35)<br>ou St Jacques de la Lande (35) | Valorisation matière ou énergétique ou régénération |
| DEEE         | Eco systèmes                  | Regroupement chez Envie 44, Nantes (44)<br>Usine de démantèlement, Angers (49)         | Démantèlement et valorisation matière               |
| Mobilier     | Eco-mobilier                  | Plateforme de Couëron (44)   | Valorisation matière                                |
| Piles        | Corépile*                     | Acoor Environnement, Cestas (33)   | Valorisation matière                                |
| Pneus        | BRANGEON<br>RECYCLAGE         | Cholet (44)  | Valorisation matière ou CSR                         |
| Radiographie | Rhône Alpes<br>Argent         | Lyon (69)  | Recyclage   |

# PARTIE 2

## INDICATEURS FINANCIERS

|   |    |
|---|----|
| PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT .....              | 48 |
| PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ..... | 49 |
| PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ..... | 51 |
| LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES .....              | 53 |



# Principaux postes d'investissement

## › Dépenses et recettes d'investissement

— Les dépenses d'investissement ont été de **286 511 €** en 2023 pour l'acquisition des bennes ordures ménagères bi-compartmentées, divers travaux d'aménagement et de sécurisation en déchèterie, l'achat de bacs ordures ménagères et emballages.

— Les recettes d'investissement ont été de **401 555 €** en 2023 et de 694 993 € si on tient compte des excédents reportés des années antérieures.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2023

|   |                  |  |
|---|------------------|--|
| CHAPITRE 16. EMPRUNTS   | 25 000 €         |  |
| CHAPITRE 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                | 235 240 €        |  |
| Installations Générales - Agencements - Aménagements -<br>Constructions | 5 000 €          | Déchèteries réparations et protection (cloche, verrous, concertinas, soudure) et pass déchets  |
| Autre matériel et outillage   | - €              |  |
| Autres agencements et aménagements de terrains                          | 1 613 €          | Déchèteries protection : confection de barre anti effraction déchèterie de Campbon   |
| Véhicule roulant  | 13 830 €         | Reliquat pour 4ième BOM Bi-compartmentée   |
| Informatique  | 2 940 €          | Renouvellement postes informatiques  |
| Mobilier  | - €              |  |
| Autres immobilisations corporelles                                      | 213 807 €        | 196 431 € TTC pour l'acquisition de bacs OM et bacs jaunes<br>16 512 € petit matériel colonne de tri (PJM, Verre ou Emballages)<br>864 € pour diverses acquisitions conteneurs maritime pour déchetterie |
| CHAPITRE 23. IMMOBILISATION EN COURS                                    | 17 773 €         |  |
| 040. OPERATION ORDRE ENTRE SECTION                                      | 8 498 €          |  |
| REPRISE D'AMORTISSEMENT   | - €              |  |
| Amortissement subvention  | - €              |  |
| <b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>                                    | <b>286 511 €</b> |  |

### RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2023

|  |                  |
|--|------------------|
| CHAPITRE 10. DOTATIONS, FONDS, RESERVES ,FCTVA                           | 66 860 €         |
| CHAPITRE 13. SUBVENTION FCTVA  | - €              |
| 042. AMORTISSEMENTS  | 334 694 €        |
| <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>                                     | <b>401 555 €</b> |
| Excédents reportés   | 293 439 €        |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b><br>tenant compte des excédents reportés | <b>694 993 €</b> |

# Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **5 611 010 €**

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

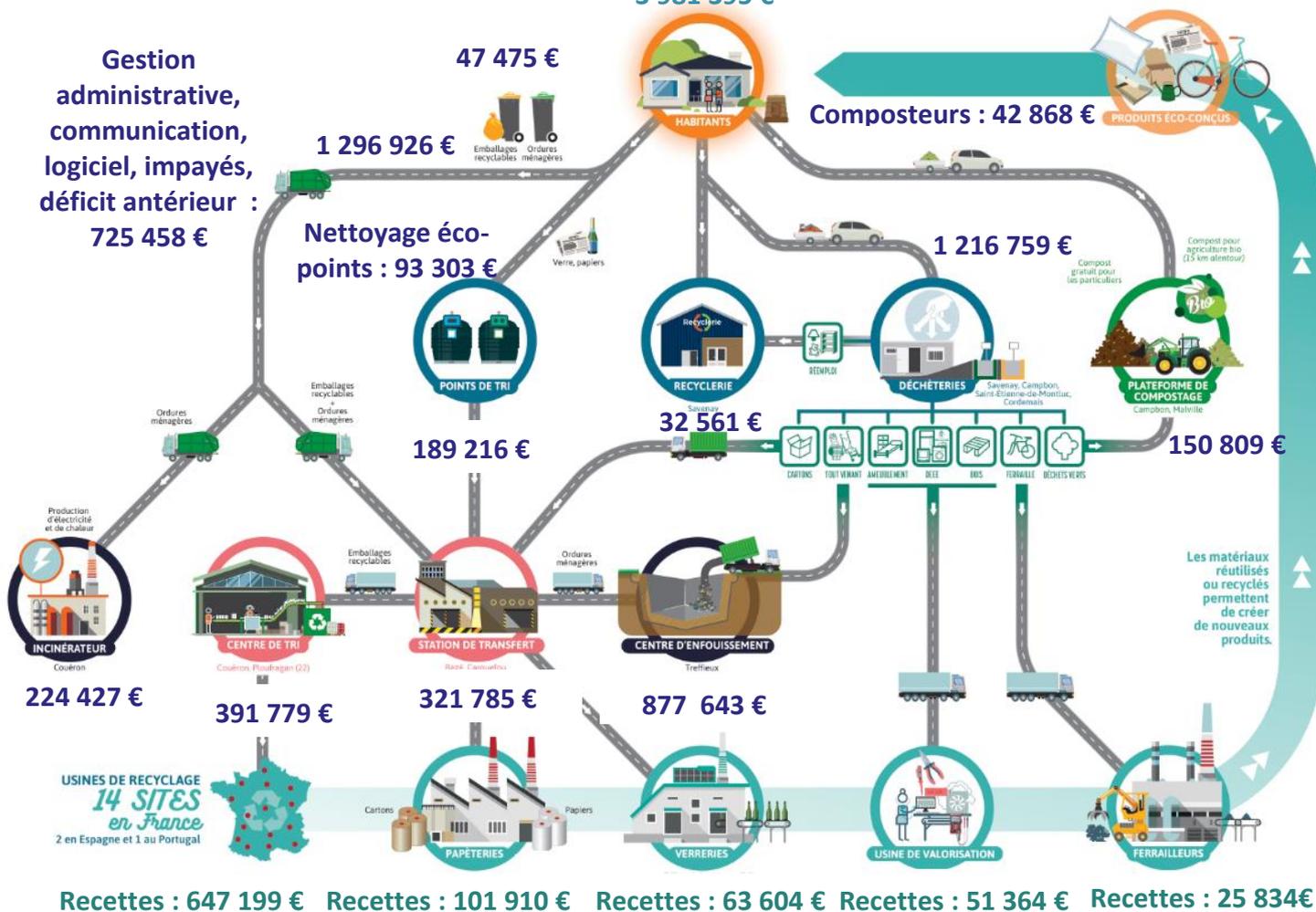
|  |                    |  |           |
|--|--------------------|--|-----------|
| <b>011. Charges générales</b>  | <b>1 604 167 €</b> |  |           |
| <b>Carburants</b>  | <b>82 674 €</b>    |  |           |
|  |                    | Collecte du tri en apport volontaire 11 communes   | 189 216 € |
|  |                    | Tri des emballages 3 communes  | - €       |
|  |                    | Collecte OM et emballages en porte-à-porte 3 communes  | 396 984 € |
| <b>Contrats de prestations</b>   | <b>1 446 576 €</b> | Traitement des OM 3 communes (incineration) Decheteries et aire de Malville -gardienage 4 sites et traitement St Etienne /Cordemais- | 22 783 €  |
|  |                    | Autres -collecte cartons et divers OM-   | 836 334 € |
|  |                    |  | 1 259 €   |
|  |                    | Location véhicules distribution bacs jaunes  | 16 439 €  |
| <b>Matériels roulants et maintenance</b>                                       | <b>136 489 €</b>   | Entretien matériel roulants  | 97 034 €  |
|  |                    | Maintance -logiciel métiers et camions-  | 23 015 €  |
| <b>Communication</b>   | <b>39 294 €</b>    | Facturation et affranchissement Documents de communication / animations  | 39 294 €  |
| <b>Equipements</b>   | <b>90 344 €</b>    | Acquisition sacs jaunes  | 47 475 €  |
|  |                    | Composteurs  | 42 868 €  |
| <b>Remboursements des frais à autres organismes (plateforme de compostage)</b> | <b>150 809 €</b>   | Correspond à 3 semestres - S2 2022 et S1+ S2 2023  | 150 809 € |
| <b>012. Charges de personnel</b>   | <b>937 999 €</b>   | <b>dont 198 768 € personnel extérieur</b>  |           |
| <b>65. Autres charges</b>  | <b>2 698 978 €</b> |  |           |
|  |                    | Enfouissement -OM et tout venant- Quai de transfert  | 877 643 € |
|  |                    | Traitement tri selectif 8 communes   | 321 786 € |
| <b>Contributions organismes de regroupement</b>                                | <b>1 810 650 €</b> | Traitement dechets déchèteries Savenay et Campbon  | 268 262 € |
|  |                    | Recyclerie   | 310 397 € |
|  |                    |  | 32 561 €  |
| <b>Autres contributions</b>  | <b>13 078 €</b>    |  |           |
| <b>66. Intérêts des emprunts</b>   | <b>27 359 €</b>    |  |           |
| <b>67. Charges exceptionnelles</b>   | <b>7 812 €</b>     | <b>Annulations titres impayés</b>  |           |
| <b>Amortissements</b>  | <b>334 694 €</b>   |  |           |
| <b>Excédent exploitation reporté</b>   | <b>- €</b>         |  |           |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>5 611 010 €</b> |  |           |

# Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Le schéma-çi-dessous représente la répartition du budget de dépenses de fonctionnement.

Dépenses 2023 : 5 611 010 €

Redevance Incitative  
3 981 395 €



Le coût de collecte des emballages et des ordures ménagères en bennes bi compartimentées représente 1 296 926 € soit 23% du budget.

Le coût de traitement représente 52% du budget. Ce coût dépend strictement des tonnages collectés. La prévention est un des leviers pour réduire les dépenses déchets.

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Incineration              | 224 427 €          |
| Enfouissement             | 877 643 €          |
| Centre de tri             | 391 779 €          |
| Quai de transfert         | 321 786 €          |
| Recyclerie                | 32 561 €           |
| Déchetteries traitement   | 819 775 €          |
| <b>Total traitement =</b> | <b>2 667 972 €</b> |

# Principaux postes de recettes de fonctionnement

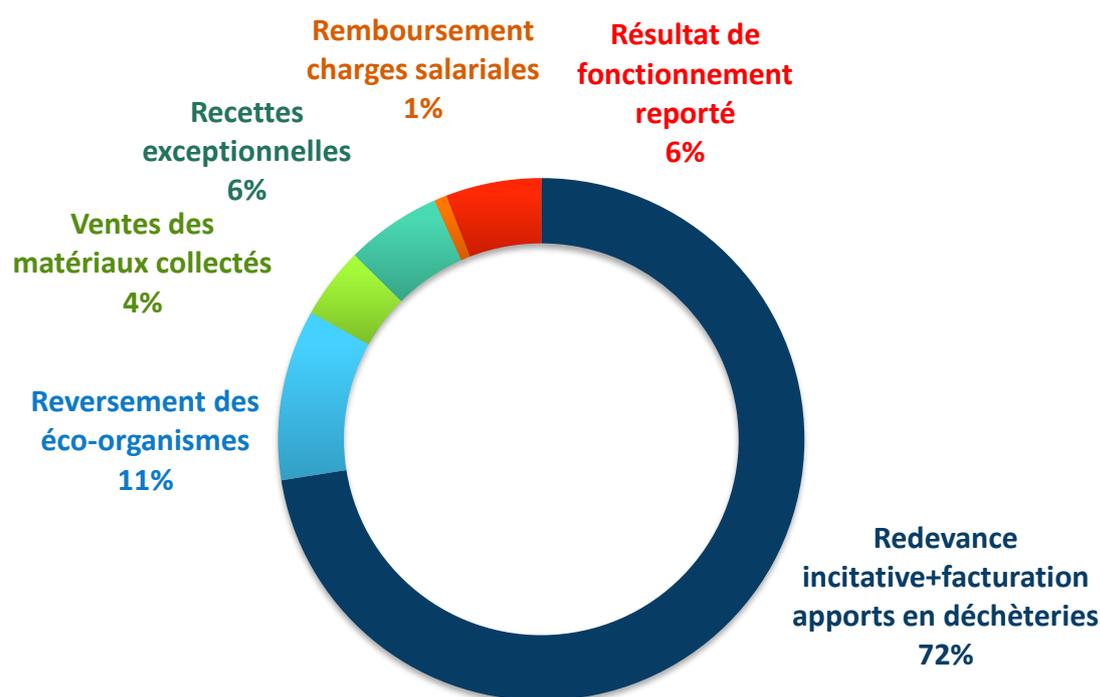
Les recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent en 2023 à **5 655 327 €**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>13. Atténuation de charges</b>                                    | <b>3 908 €</b>     |
| <b>70. Produits des services dont :</b>                              | <b>4 293 672 €</b> |
| Redevance enlèvement des ordures ménagères                           | 3 981 395 €        |
| Redevance déchets indust. Commerciaux                                | 27 838 €           |
| Revente du tri sélectif  |                    |
| - Des sacs jaunes  |                    |
| - Colonnes Papier Verre  | 242 033 €          |
| - Revente produits déchèteries de St Etienne de Montluc et Cordemais |                    |
| Mise à disposition de personnel                                      | 42 406 €           |
| <b>74. Dotations et participations</b>                               | <b>710 590 €</b>   |
| Soutiens des éco-organismes pour les performances de tri :           |                    |
| - CITEO - Barème F   | 580 641 €          |
| - Autres éco-organismes, DEEE ; éco mobilier etc.                    |                    |
| Autres versements  |                    |
| - Subvention poste   |                    |
| - Reversement/revente des déchèteries de Campbon et Savenay          | 128 950 €          |
| <b>75.77.78. Produits exceptionnels et produits divers</b>           | <b>324 007 €</b>   |
| <b>TOTAL recettes réelles de fonctionnement</b>                      | <b>5 655 327 €</b> |
| <b>Report excédent année précédente 2022</b>                         | <b>323 150 €</b>   |

# Principaux postes de recettes de fonctionnement

› En 2023 les principales recettes se répartissent de la manière suivante :



Le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets fait ressortir les résultats suivants :

|                        | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------|----------------|----------------|
| RECETTES               | 5 655 327      | 688 834        |
| DEPENSES               | 5 611 610      | 286 511        |
| Résultats des sections | 44 317         | 408 482        |

# La redevance des ordures ménagères

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a mis en application la redevance dite « incitative » (RI) pour le financement de la gestion des déchets.

Elle se décompose de la manière suivante :

## REDEVANCE INCITATIVE

### UNE PART FIXE

**Abonnement annuel au service**  
**Finance les charges fixes du service**

- Collecte de l'ensemble des déchets
- Accès et gardiennage en déchèterie
- Actions de prévention et de communication

+

### Les levées de bacs

- Levées du bac jaune emballages
- 6 levées annuelles du bac gris ordures ménagères



### UNE PART VARIABLE

#### Utilisation du service

- Levées supplémentaires du bac gris ordures ménagères
- Achat d'un composteur
- Retrait d'un pass'déchets suite à une perte
- Traitement, tri, recyclage des déchets

La facturation est semestrielle avec plusieurs modes de paiement possibles pour le redevable :

- Paiement par TIPSEPA ;
- Paiement par internet en créant un compte usager ECOCITO ;
- Paiement par prélèvement automatique en 10 échéances /an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 5 par semestre) ;
- Paiement DATAMATRIX (QR code) en bureau de tabac agréé : par CB ou espèces (dans la limite de 300€) ;

Le Communauté de communes dispose d'un logiciel de gestion de la redevance incitative (logiciel Proflux de Tradim), et d'un éditeur pour l'impression et l'envoi des factures (société Cogepriint).

# La redevance des ordures ménagères

## Les tarifs selon le volume de bac

| ABONNEMENT 2023<br>au volume du bac                                     | ABONNEMENT<br>ANUEL<br>Incluant 6<br>levées | LEVEE<br>SUPPLEMENTAIRE<br>A partir de la<br>7ième |
|---|---|--|
| Absence de bac*   | 144.13 €                                    | 1.59 €   |
| Bac OM 80L  | 154.69 €                                    | 3.35 €   |
| Bac OM 120/140L   | 177.35 €                                    | 4.45 €   |
| Bac OM 240L   | 271.52 €                                    | 7.63 €   |
| Bac OM 340L /360L   | 320.54 €                                    | 11.02 €  |
| Bac OM 660L   | 508.80 €                                    | 18.02 €  |
| Ouverture de la colonne<br>d'apport volontaire des<br>ordures ménagères |   | 1.59 €   |
| Location bac jaune jusque<br>240L (en €/an)                             | 10 €  |  |
| Location bac jaune 360L<br>(en €/an)                                    | 15 €  |  |

## Facturation des professionnels

| Apport en déchèterie          | TARIFS 2023   |
|-------------------------------|---------------|
| Tout-venant                   | 35€           |
| Gravats                       | 30€           |
| Déchets verts                 | 15€           |
| Bois                          | 25€           |
| Cartons                       | 0€ / m3       |
| Déchets spéciaux              | 30€/dépôt     |
| Forfait annuel                |               |
| Collecte hebdomadaire         | 477 €         |
| Collecte bac jaune uniquement | 159 €/adresse |

## Les chiffres clés de la redevance

En 2023

la Redevance des ordures ménagères  
perçue s'élève à

**4 018 418 €**

**16 923 redevables facturés**

*(ménages, professionnels,  
administrations, associations)*

*Dont 27% en  
prélèvement automatique*

### AUTRES TARIFS 2023

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| Composteurs 300L             | 20 €    |
| Composteurs 600L             | 30€     |
| Bioseau                      | 1 €     |
| Remplacement<br>pass'déchets | 10.60 € |

Les professionnels payent au même titre que les particuliers un abonnement annuel pour la collecte en porte à porte. Ils peuvent disposer en complément d'une collecte hebdomadaire et d'une collecte des bacs jaunes uniquement, facturés par des forfaits additionnels.

Leurs dépôts en déchèterie sont soumis à un paiement au volume déposé.

En 2023

**247 entreprises ont fait des apports en  
déchèterie**

**26 634 € facturés pour les dépôts en déchèterie**

# Perspectives 2024

---

## > LA COLLECTE

- Lancement de la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la définition et l'organisation du mode de gestion du service de collecte des déchets en porte à porte.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des usagers sur le passage en collecte bimensuelle.

## > LES DECHETERIES

- Evolution de la tarification des professionnels en déchèterie.
- Lancement de l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries.

## > LA FACTURATION

- Projet « ASAP EDITIQUE », envoi des factures par la trésorerie de Pontchâteau.

## > LES BIODECHETS

- Accompagnement renforcé des foyers dans le déploiement du compostage partagé.
- Lancement des formations au compostage individuel.
- Lancement de l'expérimentation d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire.

## > PREVENTION

- Pérennisation des zones de dons en déchèterie.
- Lancement de « l'Abricothèque », zone de dons de Bricolage et jardinage.

## > ANIMATIONS

- Animation des réseaux de référents de sites et de guides composteurs par le syndicat de déchets (SMCNA).
- Expérimentation de l'élargissement des animations scolaires aux cycle 2.